

Version 20 Juillet 2003

Charte de l'Environnement des Îles Loyauté

Stratégie de développement durable

Tables des matières

Poème de Jean-Marie Tjibaou

Préface

Introduction : Loi n° 99-533 du 25 juin 1999

Préambule : éthique et équité

Équité inter temporelle et spatiale (tenir compte du présent et du futur mais aussi du territoire)

La notion de territoire couvrant 3 dimensions :

- (A) dimension identitaire
- (B) dimension matérielle : l'espace
- (C) dimension organisationnelle

Équité intergénérationnelle (tenir compte des générations actuelles et des générations futures)

Le développement durable s'appuie sur deux principes :

- (D) Un principe objectif d'interdépendance (dans le temps, des domaines, et spatiale)
- (E) Un principe normatif d'équité

Chapitre 1 : L'archipel des Iles Loyauté :

- 1.1. Quatre îles au milieu du Pacifique
- 1.2. À la source de la démarche
- 1.3. Une culture fondée sur une autre logique : "Le principe de vie"
- 1.4. Nécessité d'un autre modèle de développement (justification de la démarche et source de la démarche)
- 1.5. Comment s'inscrire dans une démarche d'éco-socio-développement
- 1.6. La Charte de l'environnement

Chapitre 2 : La notion d'éco-socio-développement

- 2.1. Introduction (définition de la notion)
- 2.2. Le cadre socio-économique
Intégration de l'environnement et des particularités sociales dans la prise de décision
- 2.3. Reconnaissance et renforcement du rôle des différents partenaires (Institutions, partenaires économiques, financiers, syndicats, associations) ainsi que des populations et de leurs communautés
- 2.4. Action en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable
- 2.5. Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable
- 2.6. Renforcement du rôle des agriculteurs, des pêcheurs et des artisans
- 2.7. Transfert des techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités

2.8. Tendances et évolutions

CHAPITRE 3 : Les 5 thèmes d'orientation

Thème 1 : La qualité de vie dans les Îles Loyauté

Introduction

Lutte contre la pauvreté, l'exclusion et l'exode des populations

Protection et promotion de la santé

Esthétique et urbanisme

Transport et communication (la continuité territoriale)

Tendances /prospectives

Thème 2 : La préservation de l'environnement

Introduction

Gestion des ressources

1 Gestion raisonnée des écosystèmes agricoles, forestiers, lagunaires et maritimes

2 Protection et préservation de la biodiversité maritime et terrestre

Gestion des déchets

Tendances /prospectives

Thème 3 : La gestion de la ressource en eau, du sol et du sous-sol

Introduction

Gestion et l'utilisation du sol et du sous-sol,

Gestion de l'eau (Vulnérabilité de la lentille d'eau douce, Actions entreprises)

Tendances /prospectives

Thème 4 : Éducation, formation, information (dans le contexte culturelle des îles)

Introduction : (éviter l'ethnocide)

Ne laissons pas les autres parler pour nous

L'information et la concertation pour la prise de décision

Développement nécessaire de moyens modernes de communication (Radio et télé)

Des partenariats avec les Universités et Écoles Françaises

Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation

Des programmes de formation permanente et de suivi, ouverts aux acteurs économiques et aux "développeurs de projets"

Tendances /prospectives

Thème 5 : Le renforcement des partenariats scientifiques ; techniques et industriels

Introduction

Une volonté de développer un partenariat scientifique

La science au service d'un développement durable

Les nouvelles technologies et les énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne...)

au service du développement durable

Transfert de technologies (vulgarisation, formation)

Tendances /prospectives: positionnement clair de chacune des structures scientifiques, techniques ou institutionnelles par rapport aux besoins de la population.

CHAPITRE 4 : Le Conseil de Développement

4.1 : Les statuts pour le lancement du projet, composition et fonctionnement définition du conseil, sa structure, son contrat avec les Institutions, la notion de comité de pilotage

4.2 : La mission du conseil, le cadre légal, (élaboration de la charte, suivi du conseil)- Nouvelles pratiques et aspirations

4.3 : Les procédures et la finalité du Conseil,

CHAPITRE 5 : Les moyens à mettre en œuvre

5.1 : Phasage : vers la création à court terme d'un Établissement Public

5.2 : Organisation de la gestion des ressources humaines et transfert de savoir Moyens humains et compétences par étapes

5.3 : Organisation et fonctionnement

5.4 : Moyens généraux et techniques

5.6 : Budget nécessaire par phase et échéancier

*« Les pelouses sont toujours propres,
Les sapins et les cocotiers sont toujours là,
Témoins silencieux de notre histoire.
Leurs cimes sont maintenant perdues dans le ciel,
Et certains même ont perdu définitivement leurs chevelures.
Squelettes dressés vers le ciel,
Couronnés d'un trou béant,*

*Semblables à des orbites vides,
En quête de leur patrimoine,
Envolé à tout jamais.
Parmi les êtres qui ont vécu,
Les tertres restent impassibles
Prêts à recevoir une case nouvelle et grande
Qui dresserait sa flèche faïtière
Pour reconquérir le ciel.*

*Les sillons sont toujours là,
Allongés côte à côte,
Dans un profil gracieux,
Attendant sereinement la grâce
D'être pénétrés à nouveau
Par l'igname virile et fière*

*Qui leur redonnera la vie et la fécondité.
Sur le flanc verdoyant des collines
Serpentent les tarodières asséchées.
La source qui les irriguait est retournée dans son lit
Et les taros ont péri, assoiffés d'espérance. »*

Jean-Marie Tjibaou
1936 – 1989.

Préface

À la perfectibilité, nul n'est exclu !

« À la perfection nul n'est tenu ! » C'est vrai ! Mais admettons, avec la même conviction, qu'« À la perfectibilité nul n'est interdit, et encore moins exclu ». Dans sa rencontre avec l'Occident, qui, au vu des performances de sa science et de sa technique, s'est autorisée à considérer sa civilisation comme étant supérieure aux autres, le monde kanak lui est apparu dès lors comme, ce que Rousseau appelait, « l'état de nature ». Les bien-pensants, définissent en général cette situation comme étant le règne de la violence et de l'injustice. L'homme - plus proche encore de l'animal que d'un être humain - y vit en deçà de la moralité. Guidé principalement par ses instincts, estime-t-on, on ne le croit pas capable de distinguer dans ces actes ce qui est bien de ce qui ne l'est pas. Une démonstration suffisamment convaincante pour justifier tous les efforts entrepris pour le sortir de cet état. Il est difficile de contester la part de la civilisation occidentale dans ce que nous appelons aujourd'hui – avec une certaine fierté - le patrimoine calédonien. Nous pouvons raisonnablement penser que le développement du Territoire, dans de nombreux domaines, serait encore à ces balbutiements si l'Occident n'avait déversé ici sa science et sa technique.

Il y a deux approches possibles de « l'état de nature » : l'une qui est purement une fiction, et l'autre qui sous-entend une pensée selon laquelle l'émergence de l'être humain de la gangue animale est irréversible. La première consiste en une conviction que l'état de nature correspond à la situation de l'homme assimilable à l'animal. Si donc on n'intervient pas de l'extérieur pour l'en délivrer, il ne deviendrait jamais un homme véritable. Il ne pourrait pas répondre à sa vocation d'homme. C'est, nous semble-t-il, l'option choisie par l'Occident quand il a décidé de partir à « la rencontre » des communautés d'hommes aux cultures différentes de la sienne.

Le caractère généreux de l'initiative – sortir l'homme de l'animalité pour l'acheminer vers l'humanité, « de la gangue tribale à la conscience morale » dirait M. Leenhardt – explique que des actes de destruction vont être commis sans qu'ils soient imputés à la négligence de leurs auteurs. Tout est fait pour le bien de l'homme. C'est ainsi que des sites où le Kanak a aménagé son habitat, organisé son cadre de vie dans le respect de la nature, il n'en reste plus que des tertres à peine reconnaissables. Seul souvent l'œil initié d'un archéologue ne se trompe pas. Sous les hautes herbes, ou sur une crête d'où l'on peut admirer d'un côté les vagues au loin se brisant selon un rythme immuable, et de l'autre les mamelons et les

vallées se succédant à l'infini, il devine le spectacle qu'offrit ce savoir-faire maintenant oublié, ignoré...abandonné, au nom de la civilisation.

Une ou La culture ?

« Quand on circule dans l'intérieur de la Calédonie, témoigne M.Leenhardt, par les hauts mamelons, on est surpris du nombre de tertres de case que l'on trouve dans les endroits les plus reculés ou sur les crêtes les plus remarquables. Partout où il y a un point de vue spacieux, les vestiges d'un tertre se distinguent sous l'herbe. Il y a un rapport direct entre l'étendue de la vue et l'importance du tertre. Sur chacun de ces innombrables sommets de ce pays mamelonné se dressait la pointe d'une case. Tout autour, la pente est disposée en gradins. Ce sont les étroites terrasses des anciennes tarodières. Lors que, à l'époque, toutes les collines portaient ainsi le cône de paille abritant un foyer, entouré de cultures dévalant en escaliers d'arums au feuillage frais, le pays devait avoir un aspect extraordinairement agréable et vivant. »* (Notes d'ethnologie néo-calédonienne)

Le rapport entre le particulier et l'universel n'est pas toujours aisé à apprécier. On peut cependant l'éclairer en analysant les différents sens qu'a pu prendre dans l'histoire la notion de civilisation. On a pu appeler « civilisation » les caractéristiques d'une culture particulière, érigées en norme universelle, c'est-à-dire en référence, en modèle. C'est alors au nom de la civilisation que l'on a dénoncé comme barbares ou sauvages tous les hommes ayant d'autres modes de vie que les nôtres. C'est au nom de la civilisation qu'on a pu mener des entreprises destructrices des cultures étrangères qui ont pris, suivant les époques, les formes de la croisade, de la colonisation ou de la mondialisation aujourd'hui.

Lévi-Strauss, en tant qu'ethnologue, dénonce la façon dont on a pu traiter de barbares les cultures pour la seule raison qu'on ne les comprenne pas. Mais il ne refuse pas pour autant de qualifier de barbares ceux qui ont le mépris de la culture des autres, montrant que le barbare, c'est « l'homme qui croit à la barbarie ». (Race et histoire, Gonthier, 1961)

Faut-il faire grief d'irresponsabilité à ceux qui ont poussé les Kanak à renoncer à leurs pratiques, à oublier leur savoir-faire ? Certes pas. Deux raisons s'imposent. La première et la moins importante, c'est que cela ne nous aidera pas à rattraper le temps perdu. La seconde et la plus déterminante, c'est que ces iconoclastes culturels croyaient faire œuvre utile. En fait, ils ignoraient qu'ils ignoraient. Plus qu'un procès, ils avaient surtout besoin de comprendre.

Héritier et non possesseur

Bien avant la venue des Européens en Nouvelle-Calédonie, le Kanak avait une connaissance de la nature lui permettant de penser son existence en harmonie avec les lois physiques. En permanence les pieds dans sa terre, le Kanak se définit toujours par rapport à son environnement. Il s'y perçoit comme un élément, un organe dans un organisme souverain : la Nature.

Il la considère à la fois comme une puissance créatrice de vie, et comme un ordre physico-mathématique aveugle qui s'apparente à une puissance de mort. Le Kanak connaît la nature sous son double visage. Il sait qu'elle dispose d'un pouvoir lui permettant d'imposer à tout être vivant sa « Loi » qui prescrit à chacun de mourir après avoir fait son temps. Souverain, ainsi est-il évident aux yeux du Kanak que tout projet d'en « devenir maître et possesseur » est voué à l'échec.

Quand il regarde l'arbre qui le domine de toute sa hauteur et lui offre dans le même temps ses branches pour abri et ses fruits pour nourriture, quand, se tournant ensuite vers la montagne qui inspire crainte et respect, mais au pied de laquelle il éprouve un sentiment de sécurité et de paix, quand, foulant quotidiennement l'herbe dont il connaît les vertus curatives, bref quand le Kanak regarde la nature, il reconnaît ses origines.

Il a cherché la réponse à une question qui pendant longtemps l'empêchait de trouver le repos : Pourquoi (pour quoi) je suis là ? Elle lui est venue de nulle part ailleurs que de la nature. C'est elle qui l'a engendré et fait homme. Aussi, quand il dit être de cette terre, de tel rocher, de tel mamelon ;

Quand il s'interdit de consommer du requin, de la tortue, du notou, ou respecte le ver de terre, le lézard...n'entend-il affirmer autre chose que la nature est sa mère génitrice et nourricière. Il la sait capable de bienveillance et de générosité à son égard, en même temps qu'elle est susceptible de colères dévastatrices. Il a pris la mesure du caractère dérisoire et aléatoire de sa situation.

Sa connaissance de la nature – celle qui l'a fait être et le fait vivre, son origine et sa fin – est déterminante de la manière dont il va organiser son quotidien et son cadre de vie. Son projet ne sera pas de « devenir maître et possesseur de la nature ». Il considère de telles initiatives plutôt blasphématoires. On ne possède pas sa mère, on ne la fait pas son esclave, sauf si on ignore les liens intimes nous unissant à elle

Forgé par la nature – sa – mère, le Kanak y vit comme héritier. Il connaît les secrets du patrimoine et sait comment l'en préserver des actes de vandalisme. Initié et nourri par la nature, il sait qu'il a moins à craindre de ses colères que de ses propres entreprises, à lui. Ainsi va-t-il travailler la terre et occuper l'espace. Son geste ne sera pas le geste auguste du propriétaire, mais celui de l'enfant reconnaissant et plein de confiance. Il voit dans ses échecs non pas les preuves de l'hostilité de la nature mais le résultat du non-respect de sa part des lois de la souveraine reine.

Continuité plutôt qu'innovation.

De la préoccupation naturelle de se protéger contre une force hostile, le Kanak comprend assez vite que c'est dans la collaboration avec elle qu'il peut préparer « son séjour paisible ». À l'inquiétude et la peur qui caractérisent leurs relations premières ont succédé le respect et la complicité.

Dans cette perspective, « le projet de développement durable » que propose de lancer La province des Iles n'est que la continuité de l'expérience de ses populations depuis plus d'un millier d'années au moins. À leurs manières, à leurs rythmes et avec des moyens qu'elles n'ont cessé d'améliorer, elles ont travaillé avec la nature. Elles sont liées par un contrat dont les clauses ne souffrent aucune ambiguïté. Le non-respect d'une seule de ces clauses entraîne immédiatement des sanctions. Pour mesurer le prestige de ce contrat, il suffit de voir le Kanak travaillant la terre. Ses gestes sont empreints à la fois d'une volonté de séduction et d'une attitude de soumission et de prière.

Ce qui est dit de sa relation à la terre constitue également le lien essentiel l'unissant à la mer. Les générosités des fonds marins ne sont pas réservées aux plus rusés des hommes. Elles sont à la disposition de tous, mais sous la responsabilité des initiés chargés de veiller qu'il n'y ait ni dilapidation du patrimoine d'une part, ni accumulation et consommation égoïstes d'autre part.

Impératif urgent

Le projet de « développement durable » s'inscrit bien dans la tradition kanak. On ne peut donc reprocher aux responsables de l'initiative – comme on l'a fait pour des projets dans d'autres domaines – d'introduire des pratiques étrangères incompatibles avec la mentalité des populations locales. Si le projet ne peut se prévaloir du label « nouveauté », il n'est pas moins vrai qu'il est une innovation. Il l'est à cause de son caractère urgent.

Il nous semble impératif que des moyens adéquats et performants, accompagnés des dispositions administratives réfléchies, puissent être mis en place pour donner à cette expérience, plus que séculaire, mais ne répondant plus aux besoins de notre temps, un

nouvel élan, une nouvelle dynamique, digne des populations des îles et de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Deux raisons essentielles pour expliquer l'impératif. L'abandon progressif de cette pratique de développement durable traditionnel par les îliens au profit de l'exploitation acharnée dans le dessein d'accumuler des gains constitue la première raison. L'autre étant que dans le contexte de la construction du pays et l'esprit de l'accord de Nouméa, de tel projet ne peut recevoir qu'un accueil enthousiaste de la part des intéressés. Il va sans dire que le succès dans ce domaine sensible qu'est l'environnement aura des répercussions qui iront au-delà des frontières de l'ensemble français du Pacifique.

« La liberté, dit Epictète, est une chose non seulement très belle, mais très raisonnable et il n'y a rien de plus absurde ni de plus déraisonnable de former des désirs téméraires et de vouloir que les choses arrivent comme nous les avons pensées. » (Entretiens, in Les Stoïciens). Le Kanak connaît la puissance créatrice de la nature, sans oublier pour autant que l'homme a une part non négligeable dans la fécondité de sa mère nourricière.

(Béniéla HOUMBOUY, Nidoish NAISSELINE)

Avant-propos du Président de la Province des Iles Loyauté

Introduction

La Charte de l'Environnement des Iles Loyauté a été conçue en respectant la loi votée par le Parlement le 25 juin 1999 dont nous reproduisons ci-dessous un extrait du premier article

LOI N° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

L'article 1er de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est ainsi rédigé :

*“Art. 1 er. - La politique nationale d'aménagement et de **développement durable** du territoire concourt à l'unité de la nation, aux solidarités entre citoyens et à l'intégration des populations.*

“Au sein d'un ensemble européen cohérent et solidaire, la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire permet un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement. Elle tend à créer les conditions favorables au développement de l'emploi et de la richesse nationale, notamment en renforçant la solidarité des entreprises avec leur territoire d'implantation, et à réduire les inégalités territoriales tout en préservant pour les générations futures les ressources disponibles ainsi que la qualité et la diversité des milieux naturels.

“Elle assure l'égalité des chances entre les citoyens en garantissant en particulier à chacun d'entre eux un égal accès au savoir et aux services publics sur l'ensemble du territoire et réduit les écarts de richesses entre les collectivités territoriales par une péréquation de leurs ressources en fonction de leurs charges et par une modulation des aides publiques.

“Déterminée au niveau national par l'Etat, après consultation des partenaires intéressés, des régions ainsi que des départements, elle participe, dans le respect du principe de subsidiarité, à la construction de l'Union européenne et est conduite par l'Etat et par les collectivités territoriales dans le respect des principes de la décentralisation. Elle renforce la coopération entre l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes publics et les acteurs économiques et sociaux du développement.

“Les citoyens sont associés à son élaboration et à sa mise en œuvre ainsi qu'à l'évaluation des projets qui en découlent.

(...)

La Charte de l'Environnement reprend en l'adaptant à la culture et aux traditions locales l'esprit de la loi et ceci avec d'autant plus de facilité que la philosophie de la loi est proche du principe de vie qui guide les communautés des Iles.

Préambule : éthique et équité

Le terme de développement durable est apparu pour la première fois en 1987, dans le rapport à l'ONU publié par la Commission sur l'Environnement et le Développement, qui était alors présidée par madame Gro Harlem Brundland, Première ministre de Norvège et actuellement présidente de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Les termes d'éco développement, développement soutenable, développement viable sont aussi utilisés pour parler du même concept :

“un développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs”.

Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de “besoin”, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.”

La traduction du terme anglais *“sustainable development”* a été dans un premier temps traduit par soutenable, aujourd'hui, depuis la conférence de Rio la traduction acceptée est durable. Le développement durable s'est constitué principalement sur la dimension temporelle. Elle a mis l'accent sur la notion d'équité entre les générations. Cette terre nous est prêtée, laissons là au moins aussi belle que nous l'avons trouvée.

Mais une autre dimension intervient, celle de l'espace, du territoire.

L'approche du développement durable en termes d'équité intergénérationnelle se complète nécessairement d'une approche intergénérationnelle.

En effet, le souci du sort, ou la considération des intérêts des générations futures, n'a de sens que s'il s'accompagne d'une prise en compte de la génération présente dans la variété de ses situations. Et, à cet égard, les niveaux respectifs de bien-être suivant les territoires constituent une variable de première importance.

D'un point de vue opérationnel, l'objectif mondial de développement durable requiert nécessairement, pour espérer le succès, la contribution de tous les échelons du territoire.

Cette notion de territoire recouvre trois dimensions qui ont toutes beaucoup d'importance dans les Iles Loyauté.

- *Une dimension identitaire.* Le territoire des Iles Loyauté correspond à une entité spatiale dotée d'une identité propre, caractérisée par un certain nombre d'éléments liés à sa géographie et son histoire. Nous retrouvons donc son nom, ses limites géographiques, sa culture et son patrimoine, ses langues vernaculaires, mais aussi la manière dont les communautés qui l'habitent se le représentent, se l'approprient et le font exister au regard des autres.
- *Une dimension matérielle.* Le territoire est conçu comme un espace doté de propriétés naturelles définissant des potentialités ou des contraintes de développement, ou de propriétés matérielles résultant de l'aménagement de

l'espace par les communautés (urbanisation, réseaux, dessertes...). Ces propriétés physiques du territoire des Iles ont leur dynamique dans le temps et l'espace.

- *Une dimension organisationnelle.* La Province est dotée d'une organisation des acteurs sociaux et institutionnels, elle-même caractérisée par des rapports de hiérarchie, de solidarité, de complémentarité.

On voit que l'approche du développement durable, articule différentes visions disciplinaires, mettant tour à tour l'accent sur telle ou telle discipline. Les hommes politiques et les juristes se réfèrent principalement au territoire en tant qu'espace institutionnel et organisationnel. Les économistes regardent les dimensions matérielles et fonctionnelles.

Du point de vue identitaire, les psychologues, les anthropologues et les sociologues qui peuvent observer les expressions d'appartenance à la terre ainsi que les modes de comportements au sein du territoire.

Dès lors, on comprend que réfléchir à la notion de développement durable au regard de la territorialité revient à réfléchir sur les interactions possibles entre le développement durable et les dimensions identitaires, matérielles et organisationnelles du territoire.

Un tel projet gagne donc à s'appuyer sur une recherche pluridisciplinaire à construire dans le temps.

1. Le développement durable comme rencontre entre interdépendance et équité

Le développement durable s'appuie sur deux principes : un principe objectif d'interdépendance et un principe normatif d'équité

1.1. Le principe objectif d'interdépendance.

La problématique du développement durable a pour point de départ le constat d'un renforcement des interdépendances. Une telle idée apparaît avec force dans le rapport Brundtland qui est à l'origine du concept de développement durable.

Il y a peu de temps encore, la planète était un vaste monde dans lequel l'activité humaine et ses effets étaient regroupés en nations, et secteurs (énergie, agriculture, commerce). À l'heure actuelle, ces compartiments s'estompent. Actuellement, l'environnement et le développement sont des problèmes mondiaux.

Affinant notre regard, on reconnaîtra que la notion d'interdépendance joue sur trois plans : interdépendance dans le temps, interdépendance des domaines, interdépendance spatiale ou territoriale.

L'interdépendance temporelle est probablement la plus importante dans une optique de durabilité. Les effets d'une action ne se limitent pas au présent ou au court terme. Le long terme, voire le très long terme (plusieurs siècles) sont en réalité influencés et ses incidences peuvent s'avérer significatives sur la situation des collectivités humaines. Le problème de l'eau en est un exemple et celui-ci est particulièrement important quand la ressource est une lentille d'eau comme dans les Iles Loyauté.

Nous sommes déjà les témoins des conséquences de décisions passées. : que l'on pense à la pollution quasi généralisée de tous les cours d'eau français, ou de la nappe phréatique de toute la Bretagne polluée par l'agriculture et les élevages intensifs ou encore par l'effondrement des sols dû aux effets de l'extraction minière ou à la pollution, en Nouvelle-Calédonie, par les mines à ciel ouvert dont l'exploitation a été arrêtée.

Ainsi, nos décisions présentes sont à même d'influencer sur la situation des générations futures.

Passé, présent, futur sont ainsi reliés dans une même chaîne temporelle, le phénomène réellement nouveau étant que ces liens semblent de plus en plus forts et les conséquences qui en découlent de plus en plus importantes.

L'interdépendance caractérise aussi **les différents domaines** de la vie sociale et de son environnement naturel. L'économique agit sur le social, qui le façonne en retour. La situation écologique dépend du modèle de croissance privilégié, tandis que les exemples abondent des effets négatifs de la pauvreté sur l'état de l'environnement.

Dans le même registre, la destruction ou l'aliénation d'une culture amène des attitudes et comportements nouveaux qui ont une influence sur l'écologie locale. Ainsi, les différents domaines, sociaux, culturelles, économiques s'influencent mutuellement et prennent de plus en plus la forme de systèmes complexes, pour lesquels un événement particulier est susceptible de conduire à une ramification de conséquences insoupçonnées, touchant le système dans sa logique la plus profonde.

Le territoire lui-même **est** finalement **le lieu d'interdépendances** renforcées. Une action sur une zone donnée aura, certes, des conséquences sur la zone en question, conformes ou non aux intentions qui résidaient à la décision de l'appliquer, mais disposera aussi d'effets de débordement sur d'autres territoires. Ainsi, dans les problèmes environnementaux, une tendance se renforce au fil des temps : celle du passage, comme forme dominante, des pollutions localisées aux pollutions qui traversent les frontières. L'exemple du réacteur de Tchernobyl est encore présent dans les mémoires, de même les pluies acides ou récemment la pollution du Danube par le mercure.

On assiste donc à un renforcement des interdépendances spatiales et à l'accentuation d'une disjonction entre l'origine spatiale du phénomène et le lieu de manifestation de ses effets.

L'espace fonctionnel d'un pôle industriel, par exemple, ne coïncide plus avec le territoire géographique de nuisances environnementales qui en résulte.

La question des interdépendances fait bien ressortir la problématique des liens du territoire en question avec ses territoires voisins. Toute réflexion sur les risques de "non-durabilité" d'une situation ou, au contraire, des chances d'élargissement du développement durable se doit de tenir compte de ce type de liens, de l'imbrication des espaces et de leur hiérarchisation éventuelle.

1.2. Le principe normatif d'équité

La définition de l'équité dans le dictionnaire (Littré) dit ceci : "*Disposition à faire à chacun part égale, à reconnaître impartialement le droit de chacun*".

Quelle que soit la diversité des interprétations du développement durable, il semble que la définition du développement durable, inscrite dans le rapport Brundtland, fasse socialement et politiquement consensus. Le développement durable est ainsi "*un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*". L'essentiel de cette définition et l'essentiel du développement durable lui-même peuvent ainsi se résumer en un objectif central : **l'équité**.

La problématique du développement durable rejoint ainsi les grandes constructions de philosophie économique, du libéralisme au socialisme, qui cherchent les conditions d'une garantie d'équité entre les hommes, et ce quelles que soient les différences de réponse apportées, et même en amont, les différences de conception de l'équité elle-même.

Cependant, l'approche du développement durable apporte une spécificité importante : l'inscription de la dimension temporelle dans le concept d'équité. L'équité est intertemporelle, ou suivant l'expression usuelle, elle est intergénérationnelle. L'approche du développement durable se concentre ainsi sur les disparités, les injustices, à même

d'exister entre les générations successives et surtout celles qui proviendraient de l'attitude économique – dès lors à qualifier de “non-durable” – de générations antérieures.

Mais cette approche ne rejoint pas les nombreuses **téléologies** qui prétendent assurer le bien futur en sacrifiant le présent. Tout au contraire, l'objectif du développement durable est bien de satisfaire les besoins des générations présentes, mais sous conditions que cette satisfaction ne se fasse pas au préjudice des générations suivantes.

La référence à l'équité intergénérationnelle se couple d'une référence à l'équité intragénérationnelle. Il y aurait à la fois de l'illogisme et de l'iniquité si tel n'était pas le cas. De même que n'est pas durable un comportement économique qui assure la satisfaction d'un besoin aux dépens de futurs habitants de la planète, ne peut-être durable un comportement du même type qui porterait préjudice à d'autres habitants coexistant sur Terre.

En regardant la dimension territoriale du développement, il apparaît que les injustices, les inégalités qui peuvent marquer les générations successives, trouvent aussi à se manifester d'un territoire à l'autre ou plus exactement, entre individus ou communautés humaines d'un même territoire, et entre différents territoires.

Bien qu'il soit surtout question dans les documents sur le développement durable de l'équité intergénérationnelle, la problématique de l'équité territoriale n'a pas, pour autant été oubliée. Ainsi nous trouvons dès les années 80, mis en avant, dans l'ouvrage de référence qu'est “*Blueprint for a green economy*” la notion de durabilité importée et exportée.

Il y a durabilité importée lorsqu'un territoire est susceptible de garantir la durabilité de son développement, en en rejetant le coût, en quelque sorte, sur les autres territoires. Par le transfert des pollutions (exportation de déchets) ou des activités polluantes, ou par l'achat sous-évalué de ressources naturelles, le territoire couvre alors en son sein les besoins de sa population et assure les conditions générales de durabilité, en compromettant la capacité des autres territoires à satisfaire leurs propres besoins. En quelque sorte, la durabilité interne est assurée au détriment de la durabilité externe. On peut admettre que la durabilité effective est observée dès lors qu'à la fois les conditions relatives à la durabilité interne et à la durabilité externe sont respectées.

Une autre approche récente est celle de “l'empreinte écologique” qui, pour un territoire de consommation donné, et sous condition de durabilité, essaye d'évaluer les surfaces nécessaires à l'accomplissement des diverses activités (surfaces nécessaires pour la production alimentaire, pour l'absorption de gaz carbonique, sol construit, sol accaparé par la production de ressources naturelles, etc...). La mesure de surface totale, de laquelle on soustrait la superficie du territoire considéré, indique ainsi les quantités de surfaces “prélevées” sur l'extérieur pour assurer les activités de consommation.

Toujours dans le domaine de l'équité territoriale, une autre question mérite discussion. Ne peut-on admettre que la durabilité d'ensemble d'un pays puisse s'obtenir au détriment d'une région particulière, ou ne peut-on accepter que la durabilité interne à la région s'obtienne au détriment d'une zone particulière, interne à cette région. Il conviendrait de mobiliser sur ce point la dimension identitaire, suivant laquelle un espace donné est un territoire dès lors qu'une communauté humaine le pense tel. Dès lors, un problème d'équité territoriale, au sens de la durabilité, ne tiendrait pas simplement au décalage entre l'espace d'un ensemble d'activité de production ou de consommation et l'espace écologique assurant le maintien et le développement de ses activités, mais intégrerait aussi l'éventuelle perception identitaire inhérente à cet espace écologique.

2. Le développement durable en pratique

Quelles sont les conditions d'application d'un schéma d'action qui se prévaudrait du développement durable ? Deux questions principales méritent d'être abordées : comment le développement durable est-il susceptible de transformer le territoire qui a décidé d'en être porteur ? C'est la dimension matérielle et fonctionnelle du territoire qui s'avère la plus concernée. Comment les rapports entre acteurs sont-ils supposés évoluer ? Et nous touchons ici la dimension organisationnelle du territoire en appréhendant cette dernière par la notion de gouvernance.

2.1. Durabilité et transformation du territoire.

Le sujet est paradoxal dans la mesure où les actions, lorsqu'elles existent, demeurent limitées et guère de nature à contrebalancer les grandes tendances socio-économiques et environnementales qui affectent la Planète dans le sens de la "non-durabilité".

Face à ce constat, la question se pose de savoir en quoi le développement durable ferait-il changer le territoire, s'il advenait qu'il se diffuse de manière significative. Cette recherche nous aidera à mettre en lumière un certain nombre de freins qui justement expliquent la timidité des actions.

La non-durabilité peut s'envisager sous l'angle d'une détérioration du territoire. Les formes en sont très variables suivant l'échelle spatiale considérée. À des échelons tels qu'une région, une île ou une localité l'empreinte territoriale de la non-durabilité pourra se manifester par une altération des paysages, la présence de friches, de dépotoirs sauvages, l'érosion des sols, la dégradation de cours d'eau, etc..., en nous limitant ici au seul registre environnemental.

En toute logique, le passage progressif de la "non-durabilité" à la durabilité devrait alors se traduire par une requalification du territoire, et l'on pourrait **prendre comme illustration les stricts envers des exemples négatifs donnés ci-dessus.**

Les espaces naturels, en l'occurrence plus ou moins anthropisés, (modifié par l'homme) le cadre de vie, la structure urbaine, sont ainsi à même d'évoluer favorablement sous l'impulsion de politiques plus durables.

Cependant, la dimension matérielle n'est pas sans interférer avec les autres dimensions du territoire, et notamment la dimension fonctionnelle qu'est l'économique. Avec des formes concurrentielles elles-mêmes en évolution, qui se détachent de la référence exclusive aux coûts et tendent à donner plus de poids à l'immatériel, c'est-à-dire aux services, à la qualité des process, à la qualité des produits, la qualité du territoire renforce son importance au regard de la localisation et du développement des activités. La recherche d'une qualité agro-alimentaire irréprochable aura ainsi pour conséquence la recherche d'espaces non affectés par les pollutions. Les activités tertiaires en quête de localisation seront attentives à rechercher des aménités environnementales et une qualité de cadre de vie significatives.

Un autre aspect important de la question, cependant, a trait aux incidences du coût des politiques de développement durable. En effet, si la mise en œuvre du développement durable a pour objet la réduction des coûts à long terme, et en particulier des coûts collectifs, il ne faut pas écarter l'éventualité qu'à plus court terme les mesures appliquées tendent à peser sur les coûts économiques, notamment ceux subis par les agents privés. Ceci peut nuire à la compétitivité externe du territoire. En fait, ce problème éventuel comporte deux volets complémentaires.

- En premier, il faut se demander si le coût des mesures prises conduit effectivement, à court terme, à un coût net négatif. Quantité d'exemples d'entreprises attestent, au contraire, des compensations sont possibles, contrebalançant les coûts subis par des résultats financiers directs : réduction des dépenses énergétiques, valorisation des déchets etc...Une autre compensation financière tient dans la diminution de taxes, de charges sociales ou l'octroi de subventions

- Le deuxième aspect de la question pour pallier le risque de perte de compétitivité économique du territoire consiste à mettre en œuvre une stratégie concertée inter-territoriale.

Reprenant l'approche pluridimensionnelle du territoire, nous voyons que les mutations du territoire dans ses dimensions matérielle et fonctionnelle appellent une transformation de ce même territoire dans sa dimension organisationnelle. L'approche du développement durable n'a pas oublié cette importante question et généralement pour l'aborder elle en appelle à de nouvelles gouvernances.

2.2. Territoire et gouvernance durable

La nécessité d'une coopération intra et interterritoriale une fois admise, il reste à préciser selon quelles modalités elle doit se mettre en place, en vue de répondre aux objectifs de durabilité. La présupposition selon laquelle l'irréversibilité est désormais associée aux modèles de décision politique, qu'il s'agisse de questions technologiques, mais aussi écologiques, doit, par la même, entraîner une importante évolution des modèles de prise de décision politique dans nos sociétés démocratiques.

Ce n'est donc pas un hasard si le développement de la notion de *gouvernance* accompagne de très près celle de développement durable. Ceci soulève deux enjeux principaux. Le premier concerne l'impact des thématiques environnementales sur les mécanismes de prise de décision. Désormais, s'il apparaît que la gestion politique de l'environnement ne peut plus se dissocier d'une analyse des modalités de la décision, par conséquent, la gouvernance contribue à préciser les liens que le développement durable institue entre les acteurs et les territoires.

- Confrontés à la complexité des situations et des mécanismes décisionnels issus de cette situation chronique d'incertitude technique et politique, il est apparu nécessaire de concevoir de nouvelles procédures délibératives destinées à assurer une meilleure prise en compte des situations spécifiques locales qui privilégie les compétences des niveaux inférieurs dans une plus grande logique d'interaction entre les acteurs.

Nous pouvons envisager la gouvernance comme un mode d'organisation des acteurs (institutions, entreprises, associations...), plus fondé sur la coopération que sur la domination, et destiné à mettre en œuvre un projet durable. En ce sens, la gouvernance et son apport à l'environnement se doit de prendre en compte la complexité des questions soulevées par la gestion culturelle, sociale, politique et économique des problèmes écologiques. Il est donc nécessaire de prendre la dimension délibérative incluse dans cette notion.

En cela, la notion de gouvernance permet de valoriser l'approche territorialisée des politiques environnementales. Elle dépasse la perspective purement institutionnelle et renvoie à l'étude des interactions entre l'État et la société, aux relations entre secteur public et secteur privé, en fait aux transformations de l'action publique et pose ainsi la question de la centralité de l'État, de la démocratie, et de la citoyenneté, sous l'angle des espaces de débats et de participation politique.

L'État a considérablement redéployé ses fonctions, notamment dans le domaine environnementale au profit des territoires, qui ont désormais de plus en plus la responsabilité de définir les contenus et les modalités opératoires des politiques publiques.

La gouvernance est-elle donc indissociable à la compréhension du principe de développement durable ? Beaucoup pensent qu'il s'agirait même du "quatrième pilier du développement durable", avec l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. Même si des objectifs et des principes d'action demeurent

incontournables, la manière de les interpréter et leur hiérarchisation éventuelle ne vont pas de soi.

La raison de ces différences peut tenir aux spécificités des secteurs géographiques concernés, la présence de certaines ressources ou l'acuité de certains problèmes, orientant al problématique dans un sens particulier.

La gouvernance permet de comprendre la manière dont les acteurs élaborent une politique, mais aussi d'insister sur l'importance du formalisme et de la procédure démocratique dans laquelle elle semble devoir s'inscrire, celle de la démocratie délibérative associant au processus décisionnel les acteurs concernés.

La gouvernance offre ainsi la possibilité d'instituer une réflexion approfondie sur les mécanismes d'élaboration de solutions durables, qui ne peuvent se concevoir en dehors d'une stratégie vaste et ambitieuse de concertation. Les travaux les plus récents des sciences sociales montrent que la gestion des ressources naturelles ou bien encore la régulation des conflits liés à l'environnement ne peuvent plus être dissociés de la gestion des rapports sociaux au sein des communautés concernées

Conclusion

L'éthique est la science de la morale fondée sur des valeurs de civilisation. La société kanak et plus encore les communautés des Iles Loyauté ont su conserver leurs valeurs intactes. La solidarité entre les générations, le partage, l'esprit identitaire et communautaire, le respect de la culture et de la coutume, mais aussi un style de vie frugal et un environnement préservé sont les preuves de la mise en application d'un principe de vie qui a guidé et guide toujours chacun de leurs actes. Ainsi, les communautés des Iles font-elles du développement durable depuis des siècles.

L'équité aussi fait partie de nos valeurs, même si l'arrivée d'une organisation calquée sur le modèle administratif français et la monétarisation des populations commencent à générer des écarts entre les habitants, créant une bourgeoisie locale et des exclus, amenant aussi son cortège de violence et d'alcoolisme.

Le développement de la scolarisation, l'arrivée d'une économie de commerce fissurent ce bel équilibre et des signes de déprédations apparaissent à ceux qui veulent bien observer. L'écosystème des Iles Loyauté est fragile, son économie balbutiante.

Le concept du développement durable vient à point nommé pour permettre de redresser certains dysfonctionnements dus aux chocs des cultures et à l'inégalité des moyens dont dispose l'une par rapport à l'autre, mais il va surtout permettre d'orienter un développement qui débute et d'organiser la cohérence entre la culture, le social, la nature et l'économie.

Chapitre 1 : L'archipel des Iles Loyauté :

1.1. Une Province de la Nouvelle-Calédonie, possédant une forte personnalité

1.2. À la source de nos actes : nos traditions

- 1.3. Une culture fondée sur une logique : “Le principe de vie“
- 1.4. Nécessité d’un autre modèle de développement
- 1.5. Comment s’inscrire dans une démarche d’éco-socio-développement
- 1.6. La Charte de l’Environnement

Chapitre 1 : L’archipel des Iles Loyauté :

• Une Province de la Nouvelle-Calédonie qui possède une forte personnalité

1.1. Un archipel au milieu du Pacifique entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu.

La Province des Iles Loyauté est située au milieu du Pacifique entre la Grande Terre et le Vanuatu. Notre éloignement, qui limite les déplacements et les échanges, est un handicap au développement du pays et à son intégration dans la Nouvelle-Calédonie. Mais celui-ci c'est aussi une chance qui nous a permis de conserver notre identité, nos coutumes et nos valeurs.

Une Province morcelée en quatre

La Province des Iles Loyauté est coupée en quatre, car composées de **quatre îles** qui sont, de plus assez différentes tant en taille qu'en paysage et en activité économique : Du sud au nord, Maré, Tiga, Lifou et Ouvéa. À ce morcellement s'ajoute le fait qu'on y parle aussi **quatre langues vernaculaires** différentes ...plus le Français.

Une population vivant majoritairement en autarcie

Les habitants des îles Loyauté vivent majoritairement en autarcie. L'économie est tournée traditionnellement vers l'agriculture, la pêche et récemment le tourisme. Les îles possèdent un grand handicap du à leur l'éloignement, au manque d'équipements et au coût prohibitif des transports. 5 % de la population est salariée soit 1,90 % des salariés de toute la Calédonie.

Plusieurs petits projets de développement (petites et très petites entreprises) ont vu récemment le jour, surtout axés sur l'agriculture et la pêche.

Une autre caractéristique est la jeunesse de la population : 50 % de la population a moins de 26 ans

Un environnement intact, mais fragile, une richesse de la biodiversité importante

Relativement peu peuplées, les îles possèdent un environnement exceptionnel. La diversité biologique a été confirmée par plusieurs études récentes. Plus de 70 % de la faune et de la flore est endémique. Une faune des fonds sous-marins exceptionnellement riche et quasi méconnue (IRD et Muséum). Mais, plus un endroit de la planète n'échappe à l'action des hommes et notre culture subit elle aussi la forte influence de vie "occidentale".

1.2. À la source de nos actes : nos traditions

À la source, il y a l'ancienneté de notre société.

Notre société est très ancienne : si des poteries ont été trouvées et datées de plus de 3000 ans, si l'on estime que notre civilisation est venue de l'Est, elle date bien du fond des siècles et peut-être d'aussi loin que celle de nos voisins aborigènes.

À la source, il y a nos ancêtres, notre culture, nos traditions, nos savoirs qui nous ont permis de vivre jusqu'à maintenant

Notre **patrimoine** culturel est notre force. Nous n'avons pas à choisir parmi nos coutumes et leurs usages, celles qui sont susceptibles de résister au redoutable nivellement qui nous menace, mais nous devons enrichir nos traditions par l'intégration de nouvelles connaissances pour pérenniser notre culture.

À la source de nos traditions, il y a notre façon de vivre, simple, écologique, frugale, en harmonie avec notre environnement, mais aussi structurée, organisée

La vie de nos ancêtres était, malgré les conflits inévitables qui font partie de la nature humaine, une vie en harmonie, respectueuse de l'environnement. Tout était biodégradable, même nos habitations.

À la source, il y a les grands voyages à travers les immensités du Pacifique et l'accueil des grandes pirogues venues de Tonga, de Wallis, de Polynésie qui ont enrichi notre culture

La grande tradition d'accueil océanienne est aussi celle des grands voyageurs. La tradition de navigateurs des peuples mélanésiens est attestée par les premiers navigateurs et explorateurs occidentaux. Nous aussi avons participé aux grandes migrations à travers le Pacifique et nos ancêtres avaient toutes les connaissances nécessaires en construction d'embarcation en navigation de haute mer et en astronomie pour réaliser ces grands voyages,

À la source, Nous voulons donner de l'espoir à nos enfants en leur montrant que loin de subir notre futur, nous pouvons le construire en partant de nos valeurs de vie et qu'il existe un autre modèle de société à promouvoir plus en accord avec notre culture et son environnement.

À la source, il y a tout ce qui unit notre archipel et nous différencie fortement des autres Provinces.

Nous partageons évidemment beaucoup de choses avec nos frères de la Grande Terre, mais nous n'avons pas eu à subir les effets de la colonisation. Notre lien à la terre est restée intacte. Notre organisation sociale et culturelle est restée préservée (97 % de la population est mélanésienne et les îles Loyauté sont des « Terres coutumières »), au milieu d'une nature luxuriante .

1.3. Une culture fondée sur une logique : “Le principe de vie“

Deux logiques de société coexistent et dont les principes sont parfois contraires, notamment en ce qui concerne la conception de l'Environnement :

Dans le modèle kanak, la démarche de la pensée se fait à partir d'un seul principe de base, commun dénominateur qui introduit l'unité et la cohérence dans le monde de la variété et de la diversité : c'est le principe unitaire de vie. L'homme conçoit son identité dans les éléments de son environnement naturel (« La terre ne m'appartient pas, j'appartient à la terre »)

Dans la pensée occidentale, c'est le principe de dualité où l'homme se distingue de son environnement. L'environnement est moins une question de rapports entre l'homme et la nature qu'une question de points de vue humains sur la nature. Cette logique occidentale met l'homme d'un côté et la nature de l'autre.

La coexistence de ces logiques opposées entraîne parfois des conséquences désastreuses d'un point de vue écologique mais aussi social et économique.

Deux logiques aux conséquences opposées

Nous pouvons observer le résultat de cette logique qui met l'homme d'un côté et la nature de l'autre.

Nous voyons tous les jours les désastres sociaux et environnementaux d'une telle pensée. Elle construit des choix culturels conduisant à des comportements d'appropriation égoïste, un mode dispendieux d'utilisation des ressources naturelles et une méconnaissance de la complexité de la biosphère.

Dans le monde kanak, la vision unifiée de la vie a pour conséquence une attitude écologique et un style de vie qui respecte l'environnement, sans pour autant que cela corresponde à un effet de mode. Pour nous, c'est naturel.

Nous devons donc admettre une pluralité de structure mentale variant suivant les sociétés et refuser de les classer selon une hiérarchie de valeur arbitraire.

1.4. Nécessité d'un autre modèle de développement (justification de la démarche et source de la démarche)

“Le bateau est le plus moderne, l'équipage le plus compétent et le plus entraîné. Quel sens donné au voyage si le capitaine du navire ne sait pas vers quel port il se dirige ?”

D'autres choix de comportements ou d'organisation économique et sociale peuvent infléchir ou modifier les tendances néfastes

Comment ? En partant de la “source de nos forces” : notre coutume et notre principe de vie fondé sur le Respect et la Solidarité de l'homme ... et donc de l'environnement.

Nous venons de voir précédemment, que nos valeurs sont des “valeurs de vie”. Nous voyons aussi que ceux qui ne se donnent pas les armes pour défendre leur culture disparaissent dans l'indifférence (ethnocide).

Personne ne peut espérer en changer une autre. Pour qu'un organisme change, il faut préalablement qu'il ait conscience du réel danger qui existe, , mais qu'il ait surtout connaissance qu'il existe aussi des solutions intelligentes (Une autre voie) qui donne un sens au voyage et à sa vie. Mais nous pouvons aussi être notre premier ennemi.

Soit nous savons regarder, soit nous sommes aveugles et la vague de la mondialisation transformera nos enfants en “serveurs” d'un monde de commerçants. Voulons-nous cela ?

Si la vie était à l'image d'un champ ...

Celui qui ne prend pas le risque de défricher, de semer, d'arroser, de guider et de protéger son champ pendant des mois, celui-là ne risque pas de récolter.

Il peut aussi être petit, petit risque, petite idée, petit champ, petits efforts, petite récolte.

Que partagera-t-il ?

Prendre des risques mesurés, voir petit ou prendre en main son destin pour progresser, c'est un problème de volonté, d'intelligence, mais aussi de courage, de connaissance et de savoir être.

Nous devons donc changer, évoluer pour tenir compte d'un monde en perpétuel évolution et donc vivre avec son temps. Changer, cela s'apprend, cela se planifie. Il y a des méthodes, des processus et des outils pour changer avec toutes les chances de succès.

Vouloir changer, c'est avoir compris qu'immobile notre culture s'enlisera dans son inadaptation, se perdra dans l'apathie, ou se heurtera à des inerties, des oppositions ouvertes, qu'elle ne saura ni comprendre, ni surmonter.

Proposer de changer, c'est proposer un modèle, une voie, une vision, une destination, un but. Proposer de changer, ce n'est pas voir devant ses pieds, à un an, à 4 ans, c'est aussi voir loin, “au-delà de l'horizon”. Il faut 25 ans pour faire grandir une génération, un siècle pour faire grandir une forêt.

Nous proposons la seule voie qui nous paraît à la fois possible, intelligente, cohérente avec notre tradition et en accord avec les préoccupations des gouvernants actuels de la Nouvelle Calédonie, de la France et des pays Européens :

“La voie d'un développement durable (“soutenable”), fondé sur un projet global de “éco-socio-développement”, inscrit dans une Charte de l'Environnement”

Il s'agit d'un modèle d'éco-développement tenant compte de toutes nos particularités locales et respectant l'environnement

1.5. Comment s'inscrire dans une démarche d'éco-socio-développement

En faisant ce qu'ont toujours fait nos pères et nos ancêtres. Ils ont su pérenniser un "modèle" de société qui nous permet de vivre ici avec la qualité de vie que nous connaissons dans un environnement exceptionnel que la planète entière nous envie. Ne sommes-nous pas "les Iles les plus proches du paradis !! !"

Dans la zone Pacifique, l'exemple de l'île de Nauru est un modèle de développement non maîtrisé. Poursuivons le chemin de nos ancêtres, en tenant compte de la réalité du monde qui nous entoure.

Proposons un outil adapté à notre époque et qui permet de garantir la préservation de notre environnement naturel, le respect de la culture et de la tradition kanak, et la création des conditions d'un développement économique durable.

La Charte sera, pour les responsables politiques, la preuve de la conscience de leur responsabilité dans la protection d'un environnement privilégié, légué par nos ancêtres, protection menée dans le cadre du développement économique de ses membres et de l'amélioration permanente de leur bien-être.

Une "Charte de l'Environnement" est un modèle, un code d'éco-socio-développement qui tient compte de tous les aspects :

- Aspect culturel : le patrimoine, la coutume, les traditions
- Aspect social et sanitaire (organisation, ethnopharmacologie, ethno praticiens)
- Aspect économique (petits projets bien maîtrisés, commerce solidaire)
- Aspect humain (un développement pour l'homme et par l'homme)
- Aspect écologique et environnemental (gestion de l'eau, gestion des déchets, l'urbanisme, les énergies renouvelables, les hautes technologies)
- Aspect éducation (acquisition de savoirs et connaissances adaptées)
- Aspect information, sensibilisation, communication (médias, TIC)
- Aspect scientifique (Partenariat, Programme de Recherche)
- Aspect emploi (créateur d'activités et d'emplois)
- Aspect générations (un projet phare, motivant pour les jeunes générations)

La démarche d'éco-socio-développement est inexorable, car ce modèle de "développement durable" s'appuie sur notre culture et est cohérent avec notre développement adapté aux ressources disponibles et respectueux des impératifs de solidarité.

Le développement durable s'inscrit comme une des principales préoccupations du Président Jacques CHIRAC. Cette cohérence est une volonté affichée au plus haut de la hiérarchie de l'État. Ainsi madame Roselyne Bachelot, ministre de l'écologie et du développement durable écrivait-elle :

"... plaçant l'homme face à ses responsabilités, elle (la charte) sera le fondement d'un nouvel équilibre entre progrès social, protection de l'environnement et développement économique. Elle donnera une cohérence d'ensemble au droit de l'environnement et devra également exprimer la recherche d'une justice et d'une solidarité entre les peuples et les générations."

La charte de l'Environnement des Iles Loyauté sera une nouvelle étape et une nouvelle impulsion. Elle indiquera clairement les objectifs fondamentaux qui guideront l'action collective et individuelle.

2 Notions :

- Développement durable :

Suppose de modifier notre organisation (transversale, participative, transparente) et nos technologies et d'en adopter de nouvelles (énergies renouvelables, agriculture raisonnée ou biologique, commerce équitable etc...)

Suppose aussi la prise en compte du long terme et l'intégration de l'objectif du développement durable dans l'ensemble des politiques économiques et sociales

- Protection du milieu naturel :

Le milieu naturel est reconnu comme "patrimoine commun" des hommes.

Nous devons préserver les intérêts des générations futures.

Tout homme, maintenant et dans les futures décennies, doit pouvoir bénéficier d'un environnement sain et c'est une condition du respect de la dignité humaine.

- Les droits et devoirs

La Charte devra définir un certain nombre de droits et devoirs car un nouveau droit à l'environnement ne peut se concevoir sans l'affirmation de nouveaux devoirs impartissant à chacun et collectivement à l'égard de l'environnement : obligation d'orienter et de modifier ses comportements individuels ou collectifs, ses modes de consommation et de production et sa façon d'habiter la Province.

En effet, si la prise de conscience est globale, les actions sont souvent locales, voire individuelles.

1.6. La Charte de l'Environnement

Les dispositions de mise en œuvre de la charte

• **l'éducation, la formation et l'information**

L'exercice des droits et devoirs de chacun en matière d'environnement est indissociablement lié à son éducation et son information. Chacun doit prendre conscience de la fragilité des écosystèmes et du caractère irréversible de certains dommages (lentille d'eau).

• **le rôle de la recherche* et de l'innovation technologique**

(* exemple du programme SAGE pour la gestion durable de la ressource en eau IRD 2002)

Le rôle de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la préservation de l'environnement et du développement durable présente deux caractéristiques principales :

- En premier lieu, les prévisions fondées sur la démarche scientifique.
- En second lieu, la recherche, la technologie et l'innovation peuvent proposer des remèdes et des perspectives conciliant les aspirations au développement avec le respect de l'environnement et la gestion des ressources.

• **l'intégration dans les politiques et décisions publiques**

(Évaluation économique, outil de décision, concertations, incitations, aides, subventions etc...)

Le principe d'intégration de l'environnement dans les politiques économiques et sectorielles doit être un des principes essentiels de mise en œuvre des politiques de l'environnement

• **la démarche participative et l'accès à l'information sur l'environnement**

L'information, la consultation et la participation des citoyens en matière environnementale doivent constituer des éléments essentiels tant du point de vue de la prise de décisions publiques, de la responsabilisation des habitants face aux impacts de leurs comportements, que de leur connaissance des risques ou nuisances auxquels ils peuvent potentiellement être exposés.

• **l'action préventive**

La prévention est le quotidien d'une action qui doit chercher à minimiser toute atteinte à l'environnement et ses usages doivent pouvoir se situer à différents niveaux :

- Sur la source de la nuisance
- En privilégiant l'action de correction
- Par compensation lorsque la prévention à la source ou la restauration sont impossibles.

Conclusion

Une démarche politique responsable qui donne un sens à l'action

• Nous connaissons notre attachement à la " Coutume ", à sa force de cohésion et à ses valeurs.

C'est l'héritage de nos ancêtres qui nous ont légué " le principe de vie "

• Nous avons vu que notre tradition d'accueil n'est pas une tradition de fermeture mais d'ouverture. Nulle vie ne s'épanouit en vase clos et dans l'immobilisme. L'ouverture sur le dehors est une condition essentielle de la vitalité et du dynamisme de toute culture.

Mais une chose est d'être ouvert à des influences venues d'ailleurs, de les absorber, de les traduire en ses propres termes. Une autre est d'être hypnotisé et commandé par elles, jusqu'à devenir leur otage ou leur jouet, ou de ne pouvoir, tout en les subissant, les traiter et y répondre, parce qu'elles procèdent d'un monde dont les vastes et tentaculaires moyens d'action sont sans commune mesure avec les nôtres.

• Nous savons que la solution est dans nos forces, qu'elle est à la rencontre de l'inventivité de notre culture et d'un développement souhaitable, aidé par la France et l'Europe.

Il existe et existera toujours des divergences entre les hommes, mais nous avons beaucoup plus de choses qui nous rassemblent et que nous partageons que de choses qui nous divisent. La division ferait le jeu de ceux qui veulent nous dominer et nous voyons partout ailleurs les résultats d'une telle attitude suicidaire pour notre culture. Si nous voulons laisser à nos enfants un monde supportable, nous devons leur proposer de construire une vision claire de l'avenir, Il faut donc mettre en œuvre un projet commun qui soit partagé par tous.

La Charte propose une telle vision s'appuyant sur notre culture et ce modèle de développement durable présente plusieurs avantages pour les îles des Loyauté.

- Une démarche politiquement responsable
- Une stratégie à long terme d'éco-développement
- Un grand projet de société structurant et cohérent, qui touche le social, l'éducatif, l'écologique, l'économique
- Un projet d'intérêt majeur pour notre culture et ses valeurs, sa vitalité et sa pérennité
- Un projet " phare " pour les générations actuelles et futures
- Un nouveau " code " de conduite de la politique de développement
- Un projet qui donnera du sens à l'action politique
- Un projet fédérateur pour toutes les populations des Iles
- Un projet créateur d'activités et d'emplois
- Un projet, vecteur d'une forte image, qui réconciliera les acteurs de la société des îles Loyauté

- Un projet global qui permettra d'obtenir plus de moyens car il offre une "visibilité" à nos partenaires

C'est cela qu'attendent les citoyens de la part de leurs élus : une vision cohérente à long terme des idées, des actions concrètes, qui améliorent la qualité de la vie et donne de l'espoir

*"Vous taillez des pierres ?" demande le visiteur
"Non, répond le compagnon, je construis une cathédrale."*

Chapitre 2 : La notion d'éco-socio-développement

2.1. Introduction (définition de la notion)

2.2. Le cadre de l'éco-socio-développement
Une population qui vit à 80 % en autarcie
Intégration de l'environnement et des particularités sociales dans la prise de décision

2.3. Reconnaissance et renforcement du rôle des différents partenaires (Institutions, partenaires économiques, financiers, syndicats, associations) ainsi que des populations et de leurs communautés

- 2.4. Action en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable
- 2.5. Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable
- 2.6. Renforcement du rôle des agriculteurs, des pêcheurs et des artisans
- 2.7. Transfert des techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités
- 2.8. Tendances et évolution

2.1. / Introduction

Rappel sur le développement durable

« Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle de tous les pays et groupes de population sont satisfaits, sans porter préjudice à la faculté des générations futures de satisfaire leurs propres besoins et en maintenant la biodiversité ».

Ce concept est né en 1987 du rapport *Notre avenir à tous* de la Commission mondiale sur l'Environnement dit rapport Brundtland.

Pourquoi l'éco-socio-développement ?

Le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable (Mars 2001) dégage trois grands piliers que sont la création :

1. d'un environnement viable, pérenne et accessible à tous
2. d'une économie qui réponde aux besoins des plus démunis tout en respectant les contraintes environnementales

3. d'un contexte social qui permette à chacun de contribuer à la croissance économique au sein d'entreprises ou d'organisations mettant en avant leurs valeurs de respect de l'environnement et d'équité sociale.

Il conclut en particulier que le développement durable impose **des changements structurels en profondeur**, de nouvelles méthodes de travail dans tous les domaines de la vie économique, sociale et politique, en vue de trouver un équilibre entre objectifs sociaux, économiques et environnementaux, tenant compte des générations futures.

Il requiert la mise en place d'institutions intersectorielles et participatives et de mécanismes permettant d'associer pouvoirs publics, société civile et secteur privé à l'élaboration et la mise en œuvre de desseins partagés

Cette notion de développement durable est déjà introduite dans le cadre juridique français, en particulier depuis la loi 99-533 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999.

Dans le cadre des Îles Loyauté, nous choisissons de considérer le processus de développement durable sous cinq aspects: **économique, environnemental, social, culturel et politique**. Ces aspects sont indissociables et constituent le processus lui-même. Les actions qui en découlent doivent permettre notamment de :

- Promouvoir des activités économiques diversifiées et génératrices d'emplois durables.
- Reconnaître et protéger activement les richesses naturelles.
- Optimiser la gestion des ressources naturelles : la nature, le paysage, le territoire.
- Contrôler et agir sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol.
- Mettre en valeur la culture et les traditions.

*Toutefois le concept loyaltien n'envisage pas de mener ces actions par des **changements structurels en profondeur**, bien au contraire, il s'agit de mener ce développement en respectant le système social et en recherchant le consensus et l'harmonie. Il reprend par contre à son compte la mise en place de structures participatives pour mener à bien les études et les projets de développement.*

2.2. / Le cadre de l'éco-socio-développement

Le cadre démographique

Selon le recensement d'avril 1996, la population totale de la Nouvelle-Calédonie s'élevait à 196 836 personnes. Les Iles Loyauté comptaient seulement 10,6 % du total de la population, dont 97,1 % sont d'ethnie kanak, avec une moyenne d'âge relativement jeune, près de 40 % ayant moins de 19 ans et seulement 7,5 % âgés de 60 ans ou plus.

La croissance démographique, dans les années 1989 à 1996, est restée faible, avec un chiffre de 16,6 %, soit 2,2 % par an.

Une économie à caractère autarcique

Les îles Loyauté vivent essentiellement dans un système agricole traditionnel (culture, chasse, pêche, cueillette). Le tourisme et l'artisanat sont en voie de développement.

L'éco-socio-développement s'appuie sur ces activités, qu'il va intégrer, valoriser et développer en leur offrant des orientations et un apport raisonné de ressources durables.

Un environnement à valoriser tout en le préservant

L'éco-socio-développeur est conscient des interactions entre la dimension humaine (pression démographique, régime foncier, santé, habitat), la dimension biologique et physique (sols, relief, variations climatiques) la dimension économique (énergie, transports, agriculture, aquaculture, pêche, tourisme) et la dimension socioculturelle (tradition écrite et orale, langue, religion, arts, éducation).

Il prend les mesures pour :

- Lutter contre l'exclusion, la précarisation et les inégalités sociales en développant la solidarité entre les générations, les communautés et les catégories sociales.
- Promouvoir la santé de la population.
- Mettre en valeur les ressources humaines (enseignement et formation, participation des femmes),
- Reconnaître le patrimoine hérité et le mettre en valeur.
- Prévenir les effets des catastrophes naturelles (cyclones, volcanisme, sécheresse),
- Minimiser la consommation d'énergies non renouvelables et développer la part des énergies renouvelables.
- Développer l'offre de transports publics, favoriser la durabilité et la réhabilitation des équipements et des infrastructures existants.
- Surveiller l'introduction de ressources génétiques exotiques et protéger la diversité biologique,
- Gérer les ressources en eau douce (accès et distribution, stockage, protection des nappes phréatiques, satisfaction des besoins générés par les activités économiques),
- Mettre en valeur les savoir-faire et les activités existants (artisanat, agriculture, pêche, ..),
- Introduire des technologies écologiquement rationnelles,
- Promouvoir la concertation, la recherche du consensus et de solutions sans perdre entre les partenaires du développement durable.
- Renforcer le rôle des partenaires existants ou potentiels (institutions, associations, entreprises),
- Favoriser l'expression et la diffusion de la culture dans toute sa diversité.

2.3. Reconnaissance et renforcement du rôle des différents partenaires (Institutions, partenaires économiques, financiers, syndicats, associations) ainsi que des populations et de leurs communautés

Les ingrédients essentiels au succès de la Charte et de sa mise en œuvre est la participation de tous les composants de la société. Tous les groupes sociaux, femmes, jeunes, associations, autorités locales, syndicats, agriculteurs, commerçants, artisans, etc...doivent s'engager à rendre concret, dans leurs diverses activités, le grand nombre d'objectifs, de politiques et de mécanismes de la Charte de l'Environnement. Cette participation de tous constitue une condition sine qua non pour que nos sociétés océaniques se dirigent vers le développement durable.

2.4. Action en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable

Dans les Îles Loyauté aussi, "la femme est l'avenir de l'homme". Les femmes sont très actives dans de nombreux domaines de l'économie et les associations de femmes sont nombreuses. La Charte prévoira plusieurs plans et actions en faveur de l'intégration plus forte des femmes à toutes les activités de développement, en particulier les stratégies prospectives d'action qui mettront l'accent sur la participation des femmes à la gestion des écosystèmes.

Plusieurs autres actions seront étudiées, pour éliminer toutes formes de discrimination fondée sur le sexe, et permettre aux femmes d'avoir accès à la terre et aux autres ressources ainsi qu'à une formation post scolaire, Au sujet de la terre, nous pensons là aux filles mères :

"Le problème auquel je pense est celui des enfants des filles mères. Ces filles n'ont pas de livret de famille. Leurs enfants n'auront rien, pas de toit, alors que tous les enfants kanak, savent où ils construiront leur case quand ils seront mariés."; nous a confié une responsable de l'action sociale et sanitaire, lors de l'enquête préliminaire (juin 2003)

Toutes les actions ciblant sur la participation des femmes à un développement durable visent à augmenter la proportion des femmes dans les postes de prises de décision, et favoriser la participation des femmes dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

La aussi, la grande concertation qui sera entreprise ne fera pas d'impasse sur tous les thèmes ayant des incidences sur l'amélioration de la situation économique des femmes : l'équité salariale, le logement social, la formation professionnelle, la scolarité et ses implications, la création d'emplois d'utilité collective, etc.

2.5. Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable

La population des Îles Loyauté est jeune. Les enfants et les jeunes, jusqu'à 24 ans, représentent près de 50 % de la population. Il est donc indispensable d'associer la jeunesse aux décisions en matière d'environnement et de développement soutenable ainsi qu'aux applications de la Charte.

Le rôle des enfants dans la promotion du développement durable pourra se faire en leur donnant tout d'abord une vision claire du modèle de société vers lequel se dirigera la Province, en assurant leur survie dans un environnement protégé, leur protection et leur développement, et en veillant à ce que leurs intérêts soient pris en compte.

Le programme de concertation et de sensibilisation au concept du développement durable permettra de renforcer leur rôle, leur participation active à la protection de l'environnement et à la promotion du modèle de développement choisi par tous. Ceci se fera en établissant un cadre permettant le dialogue entre les jeunes et les autorités et surtout, organiser des forums et des formations spécifiques pour qu'ils puissent inventer leur future activité (projet d'ethno développement).

Parallèlement, un plan d'action jeunesse sera lancé qui accordera une grande place aux questions environnementales. Ce plan sera constitué d'une série de mesures qui permettront aux jeunes de jouer un rôle de partenaire dans le développement

Pour réaliser ce projet, le Conseil de développement organisera tout un ensemble de réunions où les jeunes inventeront eux-mêmes les solutions qu'ils pourront mettre en œuvre avec l'aide des Institutions.

2.6. Renforcement du rôle des agriculteurs, des pêcheurs et des artisans

L'agriculture et la pêche constituent l'activité centrale des communautés des Îles Loyauté. Les activités agricoles se déroulent en étroite contact avec la nature, la faisant fructifier en produisant des ressources renouvelables, utilisées majoritairement pour l'autoconsommation et les pratiques coutumières (dons, échanges).

La particularité de cette agriculture est qu'elle se pratique à petite échelle, familiale, et est "biologique". Les exploitations récentes qui développent un supplément de production pour en faire du commerce avec le Grand Nouméa sont suivies par les techniciens de la Province qui promeuvent des techniques de cultures biologiques adaptées.

La lentille d'eau fragile, comme dans toutes les îles du Pacifique, oblige, et c'est une chance, à une agriculture raisonnée.

Sous le climat privilégié et une terre riche comme dans l'île de Maré, les légumes et les fruits poussent dans les meilleures conditions. « Tout pousse ici », dit-on ! Les Îles Loyauté peuvent devenir un jardin pour la Calédonie et même pour l'exportation comme la vanille ou les fruits exotiques.

Quant à la pêche, ces îles au milieu du Pacifique sont au centre d'une richesse qui a été jusqu'à présent peu exploitée. La pêche hauturière date de moins de 10 ans. La pêche a toujours été pratiquée par les loyaltiens qui ont toujours su exploiter ses richesses en suivant des règles strictes (clans de la mer). Avec l'évolution et la monétarisation des habitants, les choses changent et de nouvelles règles doivent dans ce domaine, chaque île possède des caractéristiques et des potentialités particulières suivant le type de poisson, lagonaire, côtier ou pélagique.

Un artisanat existe dans les îles principalement du aux artistes sculpteurs, aux femmes (et aux associations de femmes très actives) qui tressent, cousent et fabriquent des objets divers.

Les agriculteurs et les pêcheurs qui forment et vont former de plus en plus le cœur du développement des Îles Loyauté doivent être au centre des mesures prises pour instaurer d'un côté, une agriculture durable et de l'autre une gestion harmonieuse des ressources en produits de la mer. Il faut fournir aux populations rurales, aux pêcheurs comme aux artisans les capacités et les pouvoirs pour leur permettre de faire partie du processus décisionnel.

De plus, les agriculteurs doivent être sensibilisés à la conservation des sol et de l'eau, par la formation et en favorisant l'accessibilité à des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement. De même, les pêcheurs doivent être formés à la gestion des ressources marines et à l'aquaculture d'espèces sur lesquelles il a déjà été trop prélevée, comme les bénéitiers, les langoustes, les holoturies (bêches de mer), etc.

Les initiatives seront multiples : organisation d'un forum sur le développement durable du secteur bio-alimentaire et du secteur de la pêche.

Les agriculteurs, les pêcheurs et les artisans sont la colonne vertébrale du développement des Îles Loyauté.

Cependant ils devront vendre leurs productions principalement dans le Grand Nouméa qui rassemble la grande majorité de la population de la Nouvelle –Calédonie et plus de 80 % des richesses. Là ils auront à faire face à une population majoritairement européenne qui

demande un certain nombre de critères de qualité, de suivi, de régularité, de présentation proches des normes européennes. Cela nécessite l'acquisition de connaissances.

C'est pourquoi il est prévu de réaliser un certain nombre de formations pour favoriser le développement durable dans les domaines précités.

2.7. Transfert des techniques et technologies adaptées, coopération et création de capacités

Les techniques écologiquement rationnelles sont des techniques de production et de transformation qui engendrent peu ou pas de déchets et qui visent à prévenir toute pollution.

La question du transfert des techniques doit aussi prendre en compte la mise en valeur des ressources humaines et les incidences des choix technologiques sur la mise en place des capacités locales. Il faut que les technologies soient facilement accessibles et transférables, tout en tenant compte des traditions et de la culture des Îles Loyauté.

Il s'agit donc de favoriser les processus et les conditions relatifs à l'information scientifique et technique (accessibilité, capacités institutionnelles et humaines etc...)

Les principaux domaines de transfert de technologie sont la production d'énergie en favorisant l'utilisation de l'énergie solaire et éolienne, les techniques agricoles biologiques, l'aquaculture, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ou encore la pharmacologie (projet de formation d'ethno praticiens Paris 7)

2.8. Tendances et évolutions

La protection et la préservation de l'environnement, de la culture traditionnelle et des ressources naturelles ne doivent pas être perçus comme des contraintes ni comme un frein au développement.

Le texte qui suit est tiré de la déclaration et du programme d'action de l'UNESCO :

*"Il faut souligner l'importance des systèmes de connaissance indigènes et la nécessité de les préserver et d'en faire un meilleur usage, en ce qu'ils font partie de notre patrimoine culturel".
"La manière dont les différents savoirs se reconnaissent mutuellement, s'articulent entre eux et se nourrissent est un enjeu essentiel".*

"Il faudrait sensibiliser davantage les scientifiques, les éducateurs, les jeunes et le grand public aux relations culturelles entre les différents systèmes du savoir..., apporter un appui actif à la coopération entre les groupes locaux pour leur permettre d'échanger leurs expériences et leurs connaissances, à la jonction avec d'autres systèmes de savoir, mettre au point des éco-technologies fondées sur des mélanges appropriés de sagesse traditionnelle et de science moderne afin de contribuer à combler certaines graves lacunes dont sont grevées les voies du développement contemporain".

CHAPITRE 3 : Les 5 thèmes d'orientation

Thème 1 : La qualité de vie dans les Îles Loyauté

3.1.1. Introduction

3.1.2. Lutte contre la pauvreté, l'exclusion et l'exode des populations

3.1.3. Protection et promotion de la santé

3.1.4. Esthétique et urbanisme

3.1.5. Transport et communication (la continuité territoriale)

3.1.6. Tendances et évolution

3.1.1. Introduction

Des îles paradisiaques !

À la suite d'une première enquête réalisée sur la qualité de la vie perçue par les habitants (juin 2003), il apparaît unanimement que ces derniers estiment que celle-ci se dégrade dans leurs îles et que les *“choses vont de plus en plus vite”*.

Bien évidemment les habitants des Loyauté n'ont pas les mêmes visions que les Européens sur le concept de qualité de vie et ne mettent pas les mêmes attentes.

Cependant, l'arrivée massive et récente la télévision par satellite, ajouté au fait que les écoliers et les étudiants ont eu l'occasion d'aller en France, a ouvert la population sur le monde, lui faisant prendre conscience des problèmes écologiques que subit la planète et donc de la qualité exceptionnelle de leur environnement naturel.

L'enquête montre que les habitants voient bien leur univers se dégrader, mais paraissent subir cet état comme une fatalité par méconnaissance générale de la problématique, par manque d'information et peut-être est-ce aussi par manque de confiance en eux.

Mais, dans certains domaines, comme la gestion de l'eau, la gestion des déchets, l'agriculture, cela fait déjà plusieurs années que des stratégies ont été mises en place et que des actions concrètes ont été lancées.

Il restait à concevoir un projet global et cohérent de développement intégrant la culture, l'économie et l'environnement. C'est l'objectif de la Charte.

3.1.2. Lutte contre la pauvreté, l'exclusion et l'exode des populations

La population des îles Loyauté vit majoritairement en autarcie, mais ceci est de plus en plus difficile car l'arrivée des denrées (comme le riz) et des produits occidentaux, l'organisation politique et administrative sur le modèle français qui a créé des emplois de fonctionnaires, la régionalisation, la scolarisation de tous les enfants, tout cela entraîne de profondes modifications.

La monétarisation de la population est de plus en plus importante, mais elle construit de fortes inégalités avec d'un côté une classe de salariés (5 % de la population active a un salaire) qui peuvent accumuler biens et richesses et de l'autre une majorité laissée avec très peu de moyens.

Or, par exemple, le fait de scolariser tous les enfants entraîne pour les parents des frais importants, surtout si ces derniers continuent leurs études à Nouméa. Se crée alors une nouvelle classe qui sont tous ceux qui ne peuvent plus vivre sans un minimum de moyens à cause des multiples dépenses induites par la société "moderne" mais qui ne peuvent accéder à un emploi, car les emplois sont quasiment inexistantes. Ces derniers s'en sortent difficilement.

On peut donc affirmer qu'une pauvreté s'instaure dans les îles. Les plus touchés sont les jeunes, ceux qui ont terminés leurs études, et *"traînent dans les tribus en fumant du hachisch, en buvant du kava et de la Number One (bière locale)"*. On estime ainsi à plus de 200 le nombre de jeunes qui sont bacheliers et n'ont pas de travail rémunéré.

Des phénomènes nouveaux apparaissent comme la violence, l'alcoolisme et même le suicide de jeunes.

Le phénomène d'exclusion (économique) n'est pas totalement nouveau, mais le sentiment prévaut que celui-ci s'amplifie. Alors la population des îles émigre sur la Grande-Terre où plus de 10.000 vivent dans le Grand Nouméa et font majoritairement de petits boulots quand ils en trouve, souvent mal rémunérés (ouvriers, personnel de maison, etc.)

Les signes de l'ethnocide dont parlent les sociologues sont bien présents. C'est pourquoi, il est grand temps de lancer la Charte du développement et d'avoir les moyens matériels et financiers pour la mettre rapidement en œuvre car de nombreux projets peuvent être développés autour des richesses naturelles (agriculture, pêche, artisanat etc...).

3.1.3. Protection et promotion de la santé

La santé et le développement sont étroitement liés. Un développement insuffisant et un partage inéquitable des richesses, comme s'est le cas pour les Îles Loyauté, débouche sur la pauvreté, qui peut se traduire par de graves problèmes environnementaux.

Aux Îles Loyauté, les besoins sanitaires de base de la population, dont la satisfaction fait partie des objectifs de développement durable, sont assurés correctement et tout le monde a accès aux soins. Ceci représente d'ailleurs un poids financier important pour une Province qui commence juste à organiser son développement et qui n'ayant pas trop de ressources pour faire face à ces immenses besoins, préférerait utiliser une partie de ces fonds à construire son économie.

Mais c'est au niveau culturel que les soins traditionnellement liés à la culture, aux ancêtres et à des pratiques millénaires, posent un problème. La médecine moderne a certes fait progresser considérablement la santé et la longévité des habitants, mais elle détruit un type de médecine traditionnelle dont on sait qu'elle guérit près de 70 % des petits problèmes de santé courants ou bénins.

En important les pratiques médicales et hospitalières de l'occident, sans aucune adaptation, on participe à la destruction d'un pan culturel important qui jouait (et joue encore un peu heureusement) un rôle social fondamental.

La stratégie dans ce domaine est d'étudier à l'exemple de l'ONG "Médecins Aux pieds Nus" les pratiques et la pharmacopée traditionnelle pour créer tout une économie locale dans ce domaine ; recueillir les savoirs et pratiques traditionnelles, cultiver les plantes médicinales, former des ethnopharmaciens et des ethnopraticiens (ou médecins traditionnels) qui pourraient exercer de concert avec des médecins occidentaux.

Se développerait ainsi une nouvelle activité économique, en cohérence avec les attentes des populations et qui respecterait et protégerait la culture.

3.1.4. Esthétique et urbanisme

La pollution visuelle, nous l'apercevons hélas dans les îles. Les habitants eux-mêmes en parlent spontanément. La pollution visuelle se remarque dans les dégradations apportées à la nature – les coupes dans la forêt primaire, les espaces dévastés par les bulldozers et le feu, etc.

Pourtant, les cases possèdent une réelle esthétique et il y fait bon vivre hiver comme été. De plus dans cette région régulièrement traversée par des cyclones, les tôles ondulées sont arrachées, mais les cases restent debout.

Il existe dans la construction des cases, un savoir faire qui a traversé les siècles. Comme les tipis des Indiens d'Amérique du Nord, elles sont issues d'un long processus d'adaptation au climat et aux façons de vivre des habitants.

Dans le domaine de l'esthétique et de la pollution visuelles, il est grand temps de mettre en place des règles d'urbanisme et de créer un cahier des charges pour les constructions comme cela existe dans les provinces françaises, avec des recommandations dans le respect du style local, dans l'utilisation de certains matériaux et couleurs etc...

Les Îles Loyauté ont une âme parce qu'elle ont su conserver intacts leurs paysages et leur façon de vivre. L'arrivée du progrès ne doit pas signifier la dégradation du paysage ni la gangrène de la tôle ondulée et des docks.

Une réflexion doit être menée pour mettre en place un enseignement d'ethno construction auprès des artisans des îles pour concevoir et définir en concertation avec les habitants un style de maisons et de locaux utilisant le plus possible les matériaux locaux et les savoirs faire traditionnels, pour inventer des solutions esthétiques qui s'intégreraient bien dans le paysage en respectant le mode de vie des habitants sans détruire l'harmonie des paysages.

3.1.5. Transport et communication (la continuité territoriale)

Les pirogues ont traversé des milliers de kilomètres au travers de l'Océan Pacifique depuis des temps immémoriaux. La mémoire des hommes a conservé les traces des plus récents. Les livres des premiers ethnologues contiennent les récits des voyages lointains qu'organisaient les mélanésiens pour des échanges coutumiers et le commerce.

La première observation et mention de tels voyages permanents remonte à 1853, et elle souligne leur importance socio-économique. On apprend aussi que ce type d'expéditions était pratiqué en Nouvelle-Calédonie.

Les communautés des îles avaient donc à cette époque une certaine autonomie pour leurs échanges et leurs déplacements.

Le progrès a balayé tout cela et a rendu les communautés des îles Loyauté dépendantes des moyens modernes de déplacement. L'avion, et le catamaran à grande vitesse a remplacé les pirogues. Mais cela a un coût. La volonté générale est de moderniser l'ensemble du pays, mais une certaine iniquité s'instaure pour les Îles Loyauté.

En effet, à combien revient un déplacement de Bourail à Nouméa (deux heures en voiture) et un déplacement de n'importe laquelle des 4 îles vers la même destination. On peut

légitimement dire que les îles sont fortement défavorisées et qu'actuellement les habitants des îles sont fortement pénalisés. Ceci nuit bien évidemment au commerce et aux déplacements des familles, des écoliers et des étudiants. La solidarité voudrait qu'un déplacement à Bourail revienne au même prix qu'un déplacement aux îles.

Le principe de continuité territorial est donc réclamé par les habitants et c'est une condition de leur développement économique.

On peut aussi réfléchir aux modes de transports utilisés actuellement ainsi qu'à leurs coûts respectifs et étudier de nouvelles technologies et de nouveaux moyens de transport rapides, plus économiques et modernes.

Parler de communications, c'est aussi parler des télécommunications. Le sentiment général sur ce sujet est que les îles pourront se développer si le coût des télécommunications dans les îles et entre les îles baisse considérablement et si ces outils sont maîtrisés localement.

De grandes villes dans le monde s'équipent de moyens de communication gratuits, comme Boston, Montréal etc... et de nouvelles technologies permettent aux ordinateurs de communiquer entre eux. Une réflexion sera menée dans ce domaine pour développer des communications à moindre coût pour favoriser le développement durable.

3.1.6. Tendances et évolution

Dans la deuxième phase de la mise en œuvre de la Charte de l'Environnement (voir chapitre 5), il est prévu de réaliser une grande concertation des habitants pour, à la fois leur donner les connaissances nécessaires, les informer des défis à venir et recueillir leurs avis et attentes dans le domaine de la qualité de vie dans les îles et son évolution (sur le modèle du colloque sur le Développement des Îles Loyauté qui s'est tenu à Hapetra en 1994).

Cependant, une première enquête (juin 2003) a été réalisée qui a montré que les habitants ne sont nullement indifférents ou aveugles à ces problèmes. Unaniment, ils estiment que leur vie et leur environnement se dégradent et que le phénomène s'accélère.

Les habitants sont très attachés à leur culture et à son mode de vie correspondant. Les changements apportés par la "modernité" et par les "marchands" sont souvent considérés comme destructifs de leur société et il ne faut pas être un grand ethnologue pour voir que les communautés des Îles Loyautés subissent un ethnocide comme de nombreux autres peuples sur la planète où 30 cultures disparaissent par an.

La chance des Îles Loyauté est peut-être dans le fait que le Gouvernement Français met en place une Charte de l'Environnement qui sera adossée à la Constitution.

Mais de plus au Sommet de Johannesburg en 2002, le Président Jacques Chirac a défendu devant les représentants des nations réunis à cette occasion, le respect des diversités culturelles et leur nécessaire protection.

Respecter la diversité culturelle, ce n'est pas laisser faire les lois iniques du marché et celle des marchands soutenus par leurs gigantesques moyens de communication, c'est aussi aider à pérenniser les traditions et les valeurs mélanésiennes en organisant un développement adapté, et en donnant les moyens de lutter "à armes égales" pour continuer à vivre comme ils le souhaitent.

Le progrès s'accéléralant, il y a urgence à mettre en œuvre la Charte de l'Environnement.

CHAPITRE 3 : Les 5 thèmes d'orientation

3.2. Thème 2 : La préservation de l'environnement

3.2.1. Introduction

3.2.2. Gestion des ressources

- *Gestion raisonnée des écosystèmes agricoles, forestiers, lagunaires et maritimes*
- *Protection et préservation de la biodiversité maritime et terrestre*

3.2.3. Gestion des déchets

3.2.4. Tendances /prospectives

3.2. : Thème 2 : La préservation de l'environnement

3.2.1. Introduction

La Charte mondiale de la nature (Assemblée générale des Nations Unies à New York, le 28 octobre 1982) déclare dans son préambule : .

« L'homme peut, par ses actes ou par leurs conséquences, transformer la nature et épuiser ses ressources et doit, de ce fait, pleinement reconnaître qu'il est urgent de maintenir l'équilibre et la qualité de la nature et de conserver les ressources naturelles »

La préservation de l'environnement est la pierre fondatrice de tout développement durable, elle est un code civique et moral (facteur de paix sociale). À contrario la dégradation des systèmes naturels qui résulte d'une exploitation excessive et de l'abus des ressources naturelles conduit à l'effondrement des structures économiques, sociales et politiques des civilisations.

Cette même Charte précise dans son article 9 : *« l'affectation de parties de la surface du globe à des usages déterminés sera planifiée en tenant dûment compte des limites*

physiques, de la productivité et de la diversité biologiques ainsi que de la beauté naturelle des sites concernés. »

Les risques majeurs auxquels se confronte les projets de développement sont la dégradation de la forêt et de l'écosystème marin, l'érosion côtière, la diminution de la diversité biologique, la pollution et la dégradation du paysage par un aménagement anarchique.

Il est donc essentiel de poser la gestion et la protection des ressources comme préambule à toute action d'éco-socio-développement.

3.2.2. Gestion des ressources

Gestion raisonnée des écosystèmes agricoles, forestiers, lagunaires et maritimes

La pression démographique, la mise en culture de nouvelles terres, la mauvaise gestion du patrimoine foncier et le manque d'une politique forestière, constituent les facteurs de dégradation essentiels du patrimoine.

L'agriculture occupe une place privilégiée dans l'environnement : de mauvaises conditions environnementales peuvent nuire à la qualité et à la quantité de la production agricole, mais d'autre part ses activités peuvent être soit bénéfiques, soit dommageables à l'environnement.

L'agriculture (en sortant du cadre vivrier traditionnel) peut causer une dégradation de la qualité du sol, de l'eau et de l'air, ou une perte d'habitats naturels et de la biodiversité par la sollicitation excessive de son milieu (surexploitation, usage d'engrais et de pesticides, élevage intensif ...).

La mise en place d'un développement agricole durable doit donc éviter ou limiter les activités très polluantes, respecter la biodiversité en conservant un équilibre entre les surfaces arables et les surfaces naturelles forestières, se doter d'un plan d'utilisation rationnelle des ressources, etc. :

L'agriculture durable préserve et maintient un milieu agricole productif :

Elle essaie de se servir au mieux des biens et services fournis par la nature , elle utilise les processus naturels et régénérateurs, comme les cycles nutritifs, la fixation de l'azote, la reconstitution des sols et les ennemis naturels des ravageurs .

L'agriculture durable conserve l'environnement en limitant les intrants non-dégradables tels que les pesticides pour protéger les ressources en eau, et utilise des pratiques limitant la dégradation des sols.

L'agriculture durable ne porte pas atteinte à l'intégrité des personnes et des êtres vivants en limitant l'usage de produits qui peuvent détériorer la santé des agriculteurs et des consommateurs, en évitant les pollutions olfactives, visuelles et sonores, les doutes et les angoisses liés à l'utilisation des OGM.

L'agriculture durable est acceptée par tous les acteurs de la filière, depuis le producteur jusqu'au consommateur.

La gestion des forêts passe par la recherche d'alternatives à l'utilisation du bois pour l'énergie, la définition d'une politique d'exploitation et de reboisement raisonnée, d'une planification adaptées aux statut foncier.

Aux Îles Loyauté on trouve de plus la forêt primaire, celle qui n'a jamais été exploitée par l'homme.

La forêt est une source d'activités socio-économiques importantes, principalement l'extraction du bois, le pâturage, la chasse, la cueillette, les activités récréatives et touristiques.

Ses nombreuses fonctions environnementales sont vitales : régularisation du cycle de l'eau et de la pluviosité, protection des sols, habitat d'espèces animales et végétales et maintien de la biodiversité, rôle dans le cycle du carbone et contribution à l'équilibre des climats à l'échelle mondiale, maintien de l'oxygénation de l'atmosphère, freinage des vents et fixation des poussières.

Il est donc nécessaire de préserver cette ressource contre les répercussions néfastes des activités humaines : surexploitation, dégradation de la qualité de l'environnement, changements d'affectation des terres au profit de l'agriculture, des infrastructures de tourisme ou de transport. Une exploitation raisonnée au contraire permet, par l'entretien et la sélection des espèces endémiques et un reboisement adapté, de fournir une matière première de qualité à la construction traditionnelle et à l'artisanat.

L'exploitation du santal est un exemple de d'activité cohérente avec un développement durable. Dans la Province des Îles, pour chaque arbre retiré, trois nouveaux arbres sont plantés et la ressource est inventoriée et surveillée.

Un développement durable de la forêt implique le maintien de toutes les fonctions de cette ressource, selon un équilibre qui peut évidemment varier selon les situations locales ou régionales.

L'arbitrage entre les diverses utilisations souvent conflictuelles doit toutefois se faire en prenant en compte non seulement les fonctions économiques de la forêt, mais également ses fonctions environnementales. Toute politique de la forêt doit également s'harmoniser à celles de l'aménagement du territoire et de la gestion des diverses ressources naturelles.

La Province des Îles a déjà mis en œuvre plusieurs actions pour assurer une gestion raisonnée des ressources

- Un schéma directeur, pour la conservation de la biodiversité, mais aussi pour sa valorisation et son exploitation est en cours de réalisation
- Un schéma directeur pour une agriculture respectueuse de l'environnement qui promeut la mise en place d'exploitation biologique.

La gestion du **domaine maritime** doit concilier le développement de ces activités et la préservation de l'écosystème. Actuellement soumis essentiellement à des prélèvements à caractère artisanal, le domaine maritime n'est pas surexploité, mais reste sous la menace d'une course à la productivité non maîtrisée (pêche et prélèvements, activités touristiques) et d'influences extérieures non quantifiables (flottes de pêche professionnelle, pollutions majeures d'origine chimique à l'exemple des côtes européennes).

Une politique de développement durable (tourisme, pêche) prend en compte tous les paramètres d'une gestion à long terme : protection des zones de reproduction et des mangroves, conservation des stocks halieutiques en limitant les prélèvements, restriction d'accès aux flottilles extérieures, choix de techniques de pêche discriminatoires minimisant les prises accessoires de cétacés et d'espèces menacées, réduction des rejets de poissons en traitant les causes de ces rejets (prises de poissons non désirés, particulièrement les juvéniles).

La Province des îles, depuis peu compétente sur le domaine public maritime, projette la mise en œuvre d'un plan de gestion des espaces maritimes après concertation avec la population et les autorités coutumières.

Protection et préservation de la biodiversité maritime et terrestre

La biodiversité de l'Archipel des Iles Loyauté est exceptionnelle. Le Muséum d'Histoire Naturelle et l'IRD (Institut de Recherche et Développement) ont récemment trouvé dix fois plus d'espèces dans la seule Baie de Santal à Lifou que dans toute la Méditerranéenne.

La protection de la biodiversité peut revêtir deux aspects : la conservation *in situ* de la diversité biologique, notamment par le biais des aires protégées (parcs nationaux, réserves de faune, forêts classées, etc.), et par la conservation des espèces et des écosystèmes rares, menacés ou vulnérables, ainsi que la conservation *ex situ* de la diversité biologique à l'intérieur des parcs zoologiques, jardins botaniques, arboretum, banques et centres de production de semences, etc.

Ce thème touche également la conservation de sites, de paysages, de formations géologiques ou de plans d'eau exceptionnels.

LA CONSERVATION IN SITU

Activités sectorielles typiques

- La création et le développement d'un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique.
- La gestion des aires protégées.
- Le maintien ou le rétablissement des espèces fauniques et floristiques rares, menacées ou vulnérables.
- La conservation, à l'extérieur des aires protégées, des espèces non exploitées.

Base pour l'action – pressions et impacts

- Les réseaux d'aires protégées ne sont pas totalement représentatifs de la diversité des écosystèmes.
- L'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines attribuées aux aires protégées entraîne des lacunes dans leur gestion, notamment l'absence de plans directeurs et de plans d'aménagement, le manque de suivi des populations fauniques et floristiques, etc.
- Les populations locales sont indifférentes au rôle des aires protégées dans la protection de la diversité biologique. Cette attitude peut entraîner un empiétement à l'intérieur des territoires protégés à des fins d'agriculture, de pâturage, de coupe forestière, de braconnage, etc.
- Des espèces fauniques ou floristiques sont rares, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en raison de la dégradation des milieux naturels, de la surexploitation, du braconnage, etc.
- Les données disponibles sur les espèces en situation précaire sont peu abondantes et il est difficile de déterminer précisément leur statut.

- Plusieurs activités humaines, telles que l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, la gestion des niveaux d'eau, l'urbanisation, etc., provoquent la dégradation, la fragmentation ou la disparition des habitats fauniques à l'extérieur des aires protégées.

Objectifs ou orientations

- Accroître le nombre d'aires protégées de façon à augmenter la représentativité du réseau.
- Maintenir et mettre en valeur le réseau existant d'aires protégées.
- Accroître les connaissances concernant la situation des espèces en péril.
- Maintenir ou rétablir des espèces animales et végétales rares ou menacées.
- Réprimer le commerce illégal des espèces menacées et de leurs produits.

Actions :

- Entreprendre la création d'un certain nombre d'aires protégées, en fonction des lacunes constatées quant à la représentativité du réseau.
- Doter les aires protégées de plans directeurs et de plans de gestion.
- Mettre en oeuvre un programme visant l'inventaire et le suivi des ressources biologiques des aires protégées.
- Développer un partenariat de gestion des aires protégées avec les états ou territoires disposant de biotopes similaires.
- Développer une dynamique de gestion des aires protégées en favorisant la participation des populations.
- Mettre en oeuvre un programme de protection de la faune et de la flore menacées visant l'inventaire et le suivi des populations, l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de rétablissement, etc.
- Entreprendre le projet de réintroduction d'une espèce donnée.
- Mettre en oeuvre un programme visant la restauration des habitats fauniques.

Les partenaires de mise en oeuvre

- Les ministères, sociétés ou agences responsables de l'environnement, des aires protégées, de la faune, de la flore, etc.
- Les organisations et associations environnementales et les populations locales.
- Les chercheurs intéressés par ces domaines.

Indicateurs – quelques exemples

- Nombre d'hectares ou pourcentage du territoire consacrés aux aires protégées.
- Nombre d'aires protégées disposant d'un plan de gestion.
- Proportion d'espèces floristiques ou fauniques protégées par rapport au nombre d'espèces inscrites sur la liste des espèces en situation précaire.
- Nombre de plans de rétablissement mis en place.
- Nombre d'espèces, parmi celles inscrites sur la liste des espèces menacées, que l'on trouve à l'intérieur des zones protégées.

LA CONSERVATION EX SITU

Activités sectorielles typiques

- La création, le développement et la gestion de sites de conservation *ex situ* (parcs zoologiques, jardins botaniques, arboretum, banques et centres de production de semences, etc.).

Base pour l'action – pressions et impacts

- Des espèces utilisées pour les cultures sont menacées par les sécheresses, les modifications du régime des crues, les mauvaises pratiques culturales et pastorales, l'introduction de nouvelles variétés de plantes cultivées, etc.

- La diversité des races et des variétés d'élevage adaptées aux conditions locales est en diminution.

- La contribution des jardins botaniques et des parcs zoologiques à la protection de la biodiversité est souvent méconnue ou peu développée.

- Les sites de conservation *ex situ* font face à une insuffisance d'infrastructures adéquates, de suivis sanitaires, de ressources humaines, financières et matérielles.

Objectifs ou orientations –

- Protéger les races et variétés utiles à l'alimentation et à l'agriculture par la mise sur pied de collections conservant le matériel génétique (banques de gènes et de semences).

- Promouvoir les activités de recherche et de formation en matière de conservation *ex situ*.

Actions

- Inventorier et caractériser les différentes races et variétés d'animaux d'élevage et de végétaux cultivés.

- Mettre en oeuvre un projet de loi réglementant la production, la multiplication et la distribution des semences améliorées.

- Mettre en place une banque de semences.

- Adopter un plan directeur assurant le développement des jardins botaniques et des parcs zoologiques.

Aspects de mise en oeuvre – partenaires

- Les ministères, sociétés ou agences responsables de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de la recherche et des technologies, etc.

- Les groupes et associations environnementaux et les populations locales.

- Les chercheurs intéressés par l'environnement, l'agriculture, l'élevage, etc.

Indicateurs – quelques exemples

- Nombre d'espèces et de variétés (animales ou végétales) conservées dans la banque nationale de semences.

- Nombre d'espèces présentes dans les aquariums, les parcs zoologiques ou les jardins botaniques faisant l'objet d'un plan de rétablissement.

3.2.3. Gestion des déchets

Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de l'écologie et du développement durable, a présenté les orientations du gouvernement sur la gestion **des déchets et de l'eau** le 4 juin 2003 devant la Délégation à l'aménagement durable du territoire.

Dans le domaine du traitement des déchets, le gouvernement a établi un plan comportant cinq priorités :

« - minimiser l'impact des installations sur la santé et l'environnement : le gouvernement mettra aux normes l'ensemble des installations classées pour respecter l'échéance communautaire de 2005. Les décharges illégales, qui sont désormais marginales, seront fermées .../... »

- agir sur la quantité de déchets produits. Le gouvernement admet qu'il s'agit d'une action de longue haleine qui joue sur le comportement des consommateurs .../...

- associer plus étroitement les collectivités locales : les plans départementaux d'élimination des déchets sont actuellement lettre morte dans la mesure où ils sont élaborés par l'Etat. Le projet de loi de décentralisation confierait aux conseils généraux la compétence en matière de déchets - sauf en Ile de France - et les autoriserait à lever une taxe départementale dans la limite de 4 euros par tonne.

- faire progresser la valorisation : un projet de loi sur les déchets sera déposé en 2004 et visera à mieux valoriser les déchets organiques.

- conduire une véritable politique d'information. L'acceptation des installations classées par les citoyens est au coeur de la nouvelle politique d'élimination des déchets. »

Aux îles Loyauté, la Province a engagé depuis le début de cette année, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la conduite d'une étude pour la réalisation d'un schéma directeur pour la modernisation de la gestion des déchets dans les îles Loyauté.

Cette étude est destinée à permettre à la province des Iles Loyauté, à partir d'un diagnostic de la situation existante, d'un inventaire des besoins à satisfaire, des contraintes techniques, économiques, environnementales et sociales, de disposer d'un schéma d'organisation de la gestion des déchets adapté au contexte loyalien.

Par ailleurs, la commune d'Ouvéa peut se vanter de disposer du seul centre d'enfouissement technique construit et exploité aux normes européennes.

3.2.4. Tendances / prospectives

ECO CIVISME

La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ne peuvent devenir réalité sans la participation active des populations locales, des associations environnementales et socioprofessionnelles, des ONG, des représentants du secteur privé, etc.

Les étapes de conception et de mise en œuvre des stratégies et des plans d'action liés à la biodiversité doivent associer les populations locales, détentrices de savoirs traditionnels et de moyens d'interventions indispensables à la réussite des actions engagées sur le terrain.

VALEURS SOCIETALES

Ce domaine fait référence aux activités de sensibilisation, d'éducation et de formation, qui constituent le cadre du changement de mentalités en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Les élèves et les étudiants de tous les niveaux, les salariés du privé et du public, les artisans, exploitants agricoles et forestiers, les pêcheurs, les propriétaires fonciers et la population en général sont visés par ces activités.

Ce domaine recouvre aussi le cadre juridique et institutionnel (les lois et les règlements régissant l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement) ainsi que l'intégration des préoccupations environnementales aux activités de développement et aux programmes sociaux.

QUALITE DE VIE

La qualité de vie des collectivités constitue l'objectif ultime du développement durable. Ce domaine est le reflet de la situation socio-économique des populations visées par une stratégie sur la diversité biologique (revenus, taux de chômage, croissance économique, espérance de vie, soins de santé, etc.)

Ces indicateurs choisis témoignent de la capacité des populations à bénéficier de ressources naturelles disponibles et abondantes pour leur alimentation, la génération de revenus, etc. Ils reflètent à la fois leurs conditions et leur niveau de vie.

VALEURS SPIRITUELLES ET RELIGIEUSES

Les valeurs spirituelles et religieuses constituent une dimension incontournable au moment de l'élaboration d'une stratégie de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, en raison de leur influence passée et présente sur les relations qui unissent les populations locales et les ressources de la biodiversité.

Ainsi, des mythes, chants sacrés, contes, proverbes, rites, interdits culturels et croyances religieuses révèlent un réel souci de protection de l'environnement et contribuent indirectement à conserver la biodiversité. Toutes les grandes religions vouent en effet à la création (écosystèmes, espèces, etc.) un culte qui favorise la protection des espèces et des milieux naturels

CHAPITRE 3 : Les 5 thèmes d'orientation

3.3. Thème 3 : La gestion de la ressource en eau, du sol et du sous-sol

3.3.1. Introduction

3.3.2. Gestion et l'utilisation du sol et du sous-sol,

3.3.3. Gestion de l'eau (Vulnérabilité de la lentille d'eau douce, Actions entreprises)

3.3.4. Tendances /prospectives

3.3. Thème 3 : La gestion de la ressource en eau, du sol et du sous-sol

3.3.1. Introduction

Les options dont disposent l'archipel pour la mise en valeur des ressources en eau douce sont fort limitées. Les cours d'eau de surface étant absents, les méthodes d'exploitation auxquelles les îles peuvent recourir sont restreintes. Quant aux eaux souterraines, elles sont fortement tributaires d'une réalimentation régulière des nappes.

En raison de leurs conditions géophysiques, les petits archipels sont vulnérables non seulement aux phénomènes climatiques (zones cycloniques) et sismiques extrêmes mais également aux périodes de faible réalimentation des nappes et aux atteintes à l'environnement, notamment du fait de la pollution, de l'intrusion d'eau salée, et de l'urbanisation.

La relative fragilité de ces cycles hydrologiques oblige à tenir particulièrement compte de ces contraintes hydro-écologiques dans les efforts d'évaluation, de planification et de mise en valeur des ressources en eau douce.

La prévention de l'intrusion d'eau salée est un bon exemple : de légères modifications du niveau hydrostatique résultant de prélèvements excessifs peuvent entraîner une intrusion

massive d'eau salée dans les lentilles d'eau douce, retranchant ainsi d'importantes parties des nappes aquifères de l'ensemble des ressources en eau disponibles.

3.3.2 Gestion et utilisation du sol et du sous-sol

Définition

La formation d'un sol, ou pédogenèse, est très lente. Un sol est une pellicule d'altération recouvrant une roche ; il est formé d'une fraction minérale et de matière organique (humus).. Les éléments minéraux proviennent de la désagrégation des roches sous l'action du climat et de la végétation.

La matière organique provient de la décomposition de matières détritiques végétales et animales.

Le sol est un des écosystèmes les plus riches et les plus variés qui soient en organismes vivants. La faune et la flore jouent un rôle capital pour sa fertilité et constituent un facteur essentiel dans son évolution.

Dans le sol, l'élément microbien est omniprésent, et ces microbes sont essentiels parce qu'ils sont capables d'effectuer toutes les transformations chimiques possibles à partir des composants de la nature. A côté de ces micro-organismes, il y a toute la faune (protozoaires, amibes microscopiques, gros organismes comme le ver de terre et les fourmis capables de modifier les structures.

Pour faire un centimètre de sol, il faut quatre cents ans.

La fonction support biologique

Composant majeur des systèmes écologiques, les sols remplissent une fonction de support pour les écosystèmes terrestres et pour les productions agricoles et sylvicoles (la fertilité du sol est liée à sa capacité de stocker l'eau et les éléments nutritifs et de les mettre à la disposition des végétaux).

Ils jouent également un rôle de filtre de l'eau pour la réalimentation des nappes souterraines et constituent une composante de l'aspect paysager.

Les ressources en espaces sont limitées et non renouvelables. Elles sont également sujettes à des conflits d'intérêt de plus en plus nombreux. L'agriculture, la sylviculture, les transports, les zones d'activités, les logements sont autant de secteurs concurrents pour l'occupation et l'utilisation des terres.

La pollution du sol urbain et périurbain

Dans les secteurs urbanisés où domine une culture de consommation, des quantités importantes de différents produits (matériaux de construction, peinture, charbon, pétrole, essence, etc.) sont amenées, stockées et utilisées.

Une partie de ces produits finit dans le sol, soit lors de l'utilisation des produits soit lors de rejets. Au cours des années, des quantités significatives de polluants chimiques sont ajoutées aux sols : l'arsenic, le plomb, le cadmium, le cuivre, le mercure, le zinc, les hydrocarbures ...

La dégradation du sol en zone agricole

Le sol joue un rôle essentiel dans la nutrition des plantes car il fixe l'eau, les éléments nutritifs, il abrite les micro-organismes qui contribueront à la transformation des éléments non assimilables en éléments directement assimilables par les plantes...

Chaque sol a ses propres caractéristiques physiques et chimiques et la disponibilité des éléments nutritifs en dépend en grande partie.

Le problème de l'érosion est lié en grande partie aux changements de végétation liés aux activités humaines.

S'il y a de l'eau qui ruisselle, c'est parce que la végétation n'assume plus le rôle de couverture qu'elle a dans les systèmes naturels.

Les systèmes de culture produisent beaucoup, mais la matière organique est exportée, il n'y a plus les retours de matière organique et d'énergie au sol.

La dépollution

Les techniques de dépollution des sols sont surtout appliquées à des sols très contaminés, comme les friches industrielles. Il y a deux grandes voies :

- 1) La technique de la quarantaine qui consiste à immobiliser la pollution par des barrières physiques, des membranes qui isolent la terre polluée ; des méthodes chimiques qui permettent un lavage des sols, d'extraire les métaux et de les récupérer. Pour les polluants organiques, des traitements thermiques : il s'agit d'incinérer les terres polluées pour les débarrasser de leurs polluants organiques. Tous ces traitements laissent un résidu qui ne peut plus vraiment être appelé de la terre, c'est un matériau relativement stérile.

- 2) La voie biologique utilise le potentiel microbien des sols pour transformer les polluants organiques et permettre une dégradation rapide, à condition de favoriser l'activité des micro-organismes, d'apporter de l'oxygène, des éléments nutritifs (azote et phosphore, eau).

Pour les minéraux le biologique, agit par l'immobilisation : on peut piéger les métaux par des micro-organismes. Une autre technique qui s'appuie sur le végétal est la phyto-extraction. Elle consiste à utiliser des plantes hyper-accumulatrices (qui absorbent des quantités énormes de métaux dans leurs parties aériennes). Dans le principe, il s'agit de cultiver ces espèces, de les récolter, d'incinérer la biomasse, le résidu d'incinération pouvant être mis en décharge ou stocké voire ultérieurement réutilisé en métallurgie.

3.3.3 Gestion de l'eau (Vulnérabilité de la lentille d'eau douce, actions entreprises)

Sur Lifou, Maré et aussi Tiga, l'eau douce issue des précipitations s'infiltré pour alimenter une nappe phréatique. Cette nappe se présente sous la forme d'une lentille d'eau douce occupant les fractures et les cavités des roches qui constituent le sous-sol de l'île.

Cette lentille surmonte l'eau de mer a plus forte densité qui s'infiltré latéralement dans le soubassement calcaire. La circulation de l'eau, dans les systèmes hydrologiques est entretenue par l'alimentation qui renouvelle les stocks d'eau.

Gestion et utilisation durables des ressources en eau douce

Du fait de l'éloignement des organismes techniques spécialisés il est malaisé, encore aujourd'hui d'obtenir des données détaillées de base sur les ressources en eau douce disponibles. Les études géophysiques et les forages sont difficiles à réaliser, les coûts d'une prospection et d'une mise en valeur exhaustive des eaux souterraines sont élevés et les moyens logistiques nécessaires complexes et coûteuses (province insulaire).

Incertitudes hydrométéorologiques

Le débit des eaux de surface et l'intégrité des nappes aquifères étant tributaires d'une réalimentation régulière, l'exploitation durable des ressources en eau douce exige une

supervision constante, notamment lorsque les précipitations sont faibles ou qu'il s'agit d'exploiter des lentilles d'eau douce.

Bien que les changements climatiques accentuent sans doute les variations des conditions météorologiques, l'important n'est pas de comprendre les changements climatiques en tant que tels mais plutôt de trouver des méthodes permettant d'exploiter les ressources en eau douce dans des conditions de plus grande variabilité.

Pollution

La pollution des eaux souterraines par les eaux usées domestiques et les effluents industriels entraîne la dégradation des ressources en eau disponibles. Le développement de stations d'évacuation et d'épuration des eaux usées est rendu difficile (contraintes techniques et culturelles)

La normalisation des décharges, la réduction de la production de déchets et leur recyclage permettent dans une certaine mesure de diminuer la pollution des eaux souterraines en restreignant la mise en décharge.

Le déversement d'effluents domestiques et industriels partiellement traités, voire non traités, dans la mer a été une pratique courante dans de nombreux archipels. Lorsque les déchets biologiques étaient prédominants, il ne posait pas trop de problèmes, du moment que les orifices de rejet étaient bien conçus et entretenus.

Toutefois, les polluants chimiques et organiques pourraient devenir plus envahissants et l'impact sur l'environnement marin deviendrait important et l'accumulation à long terme dans les écosystèmes marins menacerait la diversité biologique et les industries locales de la pêche.

Financement et réglementation des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement

On peut difficilement réaliser des économies d'échelle en matière de fourniture de services d'alimentation en eau et d'assainissement dans les conditions physiques et socio-économiques qui prévalent dans l'archipel.

Le financement et la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement desservant des populations et des installations touristiques en accroissement constant sont difficiles lorsque les agglomérations et les sources d'alimentation en eau sont peu importantes et extrêmement dispersées.

Pour des îles faiblement peuplées, les frais généraux associés à la gestion des services relatifs à l'eau sont particulièrement élevés et les revenus des consommateurs dans l'ensemble ne permettent pas, à travers les redevances, d'amortir les coûts des services.

Besoins du tourisme et du développement industriel

Les touristes consomment beaucoup plus d'eau que les populations autochtones, et le volume important d'eaux usées qui en résulte pose des problèmes d'évacuation de déchets liquides et solides.

Les particularités physiques (relief) rendent difficile le développement de stations d'évacuation et d'épuration des eaux usées (en particulier les systèmes traditionnels d'écoulement par gravité).

En outre l'archipel est vulnérable aux effets des catastrophes naturelles (cyclones, tremblements de terre) qui peuvent endommager les réseaux d'égouts et les systèmes d'adduction d'eau, polluant ainsi à la fois les eaux de domestiques et les eaux souterraines.

Financement et réglementation des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement

On peut difficilement réaliser des économies d'échelle en matière de fourniture de services d'alimentation en eau et d'assainissement dans les conditions physiques et socio-économiques qui prévalent dans l'archipel.

Le financement et la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement desservant des populations et des installations touristiques en accroissement constant sont difficiles lorsque les agglomérations et les sources d'alimentation en eau sont peu importantes et extrêmement dispersées.

Pour des îles faiblement peuplées, les frais généraux associés à la gestion des services relatifs à l'eau sont particulièrement élevés et les revenus des consommateurs dans l'ensemble ne permettent pas, à travers les redevances, d'amortir les coûts des services.

3.3.4. Tendances /prospectives

La loi sur l'eau prévoit la mise en place de "SAGE" (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux), élaborés à une échelle locale, pour des unités hydrographiques cohérentes (zone aquifère, ou zone homogène du littoral par exemple), par des Commissions Locales de l'Eau.

Le "SAGE" a une portée juridique, les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le SAGE ; les autres décisions doivent le prendre en compte.

Le "SAGE" qui n'est pas une procédure obligatoire présente l'intérêt de formaliser une concertation entre les partenaires concernés et pour l'Etat, de faciliter l'exercice du pouvoir réglementaire à travers la légitimité politique des règles qu'il précise.

La Province des Iles fait preuve d'initiative en matière de gestion de l'eau en développant un partenariat et des outils innovants dans le cadre du programme SAGE (Système d'Aide à la Gestion de l'Eau) pour une gestion durable de la ressource en eau des îles Loyauté.

En effet, dans un souci de gestion et de protection des ressources en eau, la Province a favorisé le développement d'un partenariat scientifique et technologique avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Université de Nouvelle Calédonie et l'Université d'Orléans.

Ces organismes vont ainsi conjuguer leurs efforts à ceux des collectivités publiques afin de mettre à disposition des acteurs du développement, une information dynamique, actualisée et fiable sur la ressource en eau, pour une gestion concertée et l'aide à la décision:

- Compréhension des phénomènes
- Code de l'eau
- Mutualisation des ressources
- Maîtrise des risques
- Tracabilité de l'information
- Transfert technologique
- Communication et Formatio

Ce programme fédérateur associe, en plus des collectivités locales, la population et les autorités coutumières par une approche résolument pluridisciplinaire dans une optique d'appropriation et de transfert technologique.

CHAPITRE 3 : Les 5 thèmes d'orientation

3.4. Thème 4 : Education, formation, information (dans le contexte culturelle des îles)

3.4.1 Introduction : (éviter l'ethnocide)

3.4.2 Ne laissons pas les autres parler pour nous

3.4.3. L'information et la concertation pour la prise de décision

3.4.4. Développement nécessaire de moyens modernes de communication
(Radio et télé)

3.4.5. Des partenariats avec les Universités et Écoles Françaises

3.4.6 Tendances / perspectives

3.4.1 Introduction : (éviter l'ethnocide)

Le sujet est vaste, éducation, formation et information, mais il est totalement relié à la culture, donc aux traditions et à la coutume. Il faut aussi tenir compte de l'insularité et de l'état des lieux dans les îles au niveau des équipements et du développement économique.

L'éducation, mise en place par l'administration française, reproduit les défauts de sa propre éducation. Dans ces îles où la culture s'appuie à la fois sur 4 langues vernaculaires bien vivantes et sur des valeurs de solidarité, de partage, l'éducation devrait être revue en fonction des besoins de la Province, des aspirations des habitants mais aussi à l'aune des découvertes des sciences de l'éducation.

Dans cet archipel où la culture est fondée sur une logique différente de la notre, l'éducation devrait être orientée vers la réussite scolaire de toute la classe, ce qui correspond mieux aux valeurs communautaires et non sur la compétition et la réussite personnelle.

Il est également reconnu que les enfants réussissent mieux si les petites classes sont faites dans leur langue maternelle. Voilà au moins quatre pistes pour faire évoluer le système éducatif dans les îles et le rendre moins inique.

Enfin, le contenu des enseignements et les méthodes d'enseignement devraient être revue, en fonction de la réalité des îles. Une grande concertation sur ces différents thèmes touchant à l'enseignement devrait être organisée, car les chances sont très loin d'être égales en termes d'éducation en fonction de la communauté à laquelle on appartient en Nouvelle-Calédonie.

L'information, mérite concertation : les habitants parlent les 4 langues vernaculaires des îles or tout ce que l'on regarde et lit est en français. De plus, sans aucune concertation plusieurs chaînes de télé satellite recouvrent les Loyauté. Les îles manquent cruellement de moyens d'information qui leur soient propres, qui répondent à leurs attentes et qui soient dans leurs langues. (voir chapitre suivant)

3.4.2 Ne laissons pas les autres parler pour nous

“*Ne laissons pas les autres parler pour nous*” est le slogan retenu par les participants à un séminaire sur le thème de la communication qui eu lieu en 2002 et dont les travaux ont été exposés dans le hall de l’hôtel de la Province des Îles.

À défaut d’être indépendant, nous sommes pourtant depuis bien longtemps en interdépendance, et la mondialisation resserre encore plus ce phénomène.

Un paysage médiatique d’un autre temps ;

C’est le règne du journal unique et uniquement en français, qui ne consacre que très peu d’articles à l’actualité dans les îles, voire pas du tout pendant de longues périodes.

Pour la radio, c’est ma même indigence, il n’en existe que 5 en Nouvelle-Calédonie (quand il en existe 40 à Tahiti et plus de 700 ! en France). 2 sont très politiques, et toutes diffusent exclusivement en français.

Pour les télévisions, il y a 27 chaînes, (25 de Canal plus et Canal Satellite, et 2 chaînes locales) qui sont, elles encore, 100 % en français.

Or nous avons vu plus haut que 100 % des habitants parlent les langues vernaculaires.

Si le développement durable s’appuie sur la réduction des iniquités, dans le domaine de la communication et de l’information, il est urgent de réagir, car contrairement aux paroles prononcées à Johannesburg sur le respect des peuples et de leurs cultures, on laisse ici une culture se faire asphyxiée.

3.4.3. L’information et la concertation pour la prise de décision : Promotion de l’éducation, de la formation pour la sensibilisation du public au développement durable

La conception définitive de la Charte s’appuiera sur une très large concertation de tous les habitants des îles.

Cette “Grande Concertation” sera réalisée suivant la méthode éprouvée de la Commission Française du Développement Durable. La CFDD est une association indépendante de consultation et de concertation, présidé par Jacques Testart : Biologiste, directeur de recherche à l’INSERM.

Le principe consiste à former et informer de la façon la plus complète possibles les habitants sur les problématiques du développement durable, ses conséquences et ses objectifs. Puis, une fois les personnes formées et informées, d’organiser des réunions de groupe et des réunions de travail constructives pour connaître les idées, les attentes et les désirs des habitants.

Ainsi, il est prévu qu’une exposition itinérante sillonnera les 4 îles. Des films de sensibilisation seront projetés sur l’environnement et les défis du développement durable. Une exposition à base de panneaux complétera les informations audiovisuelles, des documents imprimés sur les différents thèmes seront disponibles et des animateurs formés répondront aux questions.

Des conférences, des débats et des réunions de concertation seront organisés à chaque étape. Tous les propos seront recueillis et une synthèse sera éditée dont les conclusions seront intégrées dans la Charte “définitive”.

3.4.4. Développement nécessaire de moyens modernes de communication (Radio et télé)

Donnons la parole aux gens des îles en créant la Radio de la Province des Îles Loyauté

Le texte ci-dessous, est un extrait de l'intervention de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République Française lors de la table ronde " biodiversité, diversité culturelle et éthique " à l'occasion du sommet mondial du développement durable à Johannesburg - Afrique du Sud mardi 3 septembre 2002

“Je suis pour ma part porté par quatre convictions :

- *La première, c'est que l'épanouissement de toute collectivité humaine **repose sur la confiance dans son identité culturelle.***
- *La deuxième, c'est qu'il n'y aura pas de mondialisation humanisée et maîtrisée sans **respect de la diversité des cultures et des langues.** Car il n'y a rien de plus étranger au génie humain que l'évolution vers une civilisation uniforme, de même qu'il n'y a rien de plus hostile au mouvement de la vie que la réduction de la biodiversité.*
- *Ma troisième conviction, c'est que la mondialisation doit s'accompagner d'un **effort de dialogue des cultures.** Ce dialogue est nécessaire à la paix, parce qu'il contrebalance le risque de crispation identitaire et favorise le respect que les cultures du monde se doivent mutuellement.*
- *Ma quatrième conviction, c'est que nul, ne détient seul la solution aux problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés. Nous **devons progresser dans l'échange des expériences et des visions.***

.../...

*Comment réduire le fossé entre l'homme moderne et la nature **sans respecter les peuples premiers, sans respecter leur place dans le monde, afin que la culture, le savoir, la science qu'ils ont acquis au cours des millénaires nous éclaire ?***

Comment construire une éthique mondiale sans réhabiliter les traditions orales d'Afrique, d'Asie ou d'Océanie ?”

Ce texte s'applique exactement à la problématique de l'archipel des Îles Loyauté, qui est submergé depuis peu de temps, par les médias en français, avec une telle puissance et force, jamais connue jusqu'alors, menant droit à un véritable ethnocide.

Un projet, “**Radio Loyauté**” (radio culturelle et éducative diffusée dans les 4 langues vernaculaires et en français) existe depuis 6 mois et un dossier a été déposé en mars 2003 au CSA et dans les Ministères.

La Province des Îles connaît l'indépendance du CSA, mais elle attend du Gouvernement de la France et de son chef un appui moral et financier pour avoir le droit de posséder un moyen d'expression dans ses propres langues. Cette radio culturelle, sera un élément de la défense de la culture et des traditions mais elle sera surtout un vecteur de sensibilisation et d'information important dans le cadre de la Charte de l'environnement.

3.4.5. Des partenariats avec les Universités et Écoles Françaises : Des programmes de formation permanente et de suivi, ouverts aux acteurs économiques et aux “développeurs de projets”

Actuellement, plusieurs projets de création d'activités économiques sont à l'étude (filrière pêche, fruits et légumes, etc...) et l'un d'entre eux, l'élevage du canard et sa transformation vient par ailleurs juste de démarrer. Mais, pour l'instant, il existe peu de débouchés pour les jeunes et près de 200 bacheliers “traînent en tribu” sans emplois. Pourtant, il existe de nouvelles possibilités d'activités nouvelles, mais il existe peu d’“entrepreneurs”.

Face à ce constat, des démarches viennent d'être entreprises auprès des Universités Paris 7 et Paris 8 et auprès de l'École d'architecture de Nantes pour organiser, en collaboration avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie, des formations diplômantes dans 3 domaines :

- Domaine de la construction (ethnoconstruction) et de l'utilisation par les artisans de matériaux traditionnels.
- Domaine de la pharmacopée avec l'Université Paris 7, avec un enseignement d'ethnopharmacien et d'ethnopraticien qui déboucherait sur la culture et l'utilisation des plantes médicinales des Loyauté et des pays voisins en respectant la "Coutume".
- Domaine de la création de développeurs de projets avec l'Université Paris 8 qui formerait en 4 ans des bacheliers à créer leur propre activité, à la développer puis à former à leur tour d'autres initiateurs de projet.

3.4.8 Tendances / prospectives

La tendance générale est à une "dégradation qui s'accélère" comme disent les populations interrogées, même si, pour un touriste, le pays paraît paradisiaque. Dans les domaines de l'éducation, les îles Loyauté sont "à part". celle-ci devrait être différente pour ne pas détruire la culture et les valeurs de la société. Elle doit être fondée sur une autre vision que celle des pays occidentaux (hors du modèle compétitif).

Dans le domaine du développement, les îles n'auront jamais d'industrie métallurgique, ni de grandes unités de production. Elles doivent donc développer de nombreux petits projets économiques puisant de façon raisonnée dans ses ressources.

Mais si les îles cherchent à se développer, elles cherchent surtout à garder ce qu'elles ont de plus précieux : leur culture. Concilier culture et développement est possible si les dés ne sont pas pipés et si les différentes communautés des îles peuvent choisir leur avenir. Ceci passe par l'information et la **disposition de moyens de communication modernes**, ceci passe par l'éducation et la formation.

Sinon la tendance ne sera pas différente de celle que nous voyons sur toute la planète et la société des îles s'enfermera dans le cercle vicieux de la pauvreté, de la dépendance, de la violence et de la dégradation de la qualité de vie des habitants, face à une société occidentale opulente et arrogante.

Mais ce n'est pas cela que nous voulons pour nos enfants. La Charte de l'Environnement s'appuyant sur un Développement Durable sera un modèle de société adapté aux îles et respectueux de leurs différences.

CHAPITRE 3 : Les 5 thèmes d'orientation

3.5. Thème 5 : Le renforcement des partenariats scientifiques ; techniques et industriels

3.5.1. Introduction

3.5.2. Une volonté de développer un partenariat scientifique

3.5.3. La science au service d'un développement durable

3.5.4. Les nouvelles technologies et les énergies renouvelables

(Énergie solaire, éolienne...)

3.5.5. Transfert de technologies (vulgarisation, formation)

3.5.1. Introduction

Les îles émergeant du Pacifique sont des milieux fragiles. Les sciences et les nouvelles technologies leur sont indispensables pour à la fois surveiller, mais aussi gérer et exploiter leurs ressources.

Les dirigeants des Îles Loyauté ont bien compris cela et ont signé des accords avec différents partenaires scientifiques, techniques et industriels. Pour citer les principaux, nous avons l'IRD, Institut de Recherche pour le Développement, l'Institut Agronomique Calédonien (IAC), Le Muséum d'Histoire Naturelle, l'IFREMER, etc...

Plusieurs voies ont été recensés dans lesquels les progrès des sciences et technologies pourraient être très favorables aux habitants des îles principalement dans les domaines des

communications et de l'accroissement de l'autonomie énergétiques et de l'efficacité énergétique :

- Énergie renouvelables : solaires, photovoltaïque, biocarburant (carburants à base d'huile de coprah)
- Communication : Réseaux « Haut Débits » pour que les ordinateurs communiquent gratuitement et rapidement.

Pour réaliser un développement durable, il est prévu qu'une des missions du Conseil de Développement sera de réaliser une veille technologique, scientifique et économique pour détecter toutes les opportunités qui pourraient être utiles pour les îles.

3.5.2. Une volonté de développer un partenariat scientifique

Cette volonté apparaît déjà dans le programme SAGE (IRD,UNC) ou encore FORIL (IRD/CNES) qui est fondé, entre autres, sur l'**utilisation des satellites** (SPOT) et de leurs capacités de télédétections pour gérer les terres agricoles et les forêts ainsi que l'évolution de leurs emprises respectives, pour suivre le développement de l'urbanisme, son évolution et son impact.

L'utilisation des satellites dont les performances deviennent d'années en années de plus en plus étendues et précises, va permettre de surveiller la santé du lagon et de sa barrière de corail qui est partout sur la planète menacée par la pollution et les changements climatiques.

Cette volonté de développer un partenariat scientifique mais aussi industriel est remarquable avec l'entreprise SEREI, primée en 2002 au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes, qui exploite les **essences locales** utilisées en cosmétologie et en parfumerie.

Le partenariat est aussi présent dans le développement d'une **agriculture biologique** avec plusieurs spécialistes et organismes. Les sols coralliens ne retiennent pas l'eau de pluie qui traverse rapidement la fine pellicule de terre arable. La technique de cultures utilisant des hydro-retenteurs permet d'absorber 10 fois le volume d'eau par rapport au volume de produit, évite les arrosages et donne de meilleures récoltes sans avoir à solliciter les ressources de la lentille d'eau, ni à investir dans du matériel d'irrigation.

3.5.3. La science au service d'un développement durable.

Des actions ciblées doivent permettre à la communauté scientifique et technique de contribuer, de façon plus ouverte et plus efficace, aux décisions concernant le développement et l'environnement.

Il faudra élargir et approfondir la coopération entre la communauté scientifique et technique et les habitants des îles pour parvenir à un véritable partenariat.

La recherche doit contribuer principalement :

- à la mise au point de technologies et d'itinéraires de développement adaptés au contexte loyalien ;
- à la définition de normes ;
- à la formation et à l'éducation ;
- à l'apport d'expertise au service de l'action publique.

Pour poursuivre ces objectifs l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD) et la Province souhaitent s'engager, dans le cadre d'un accord cadre, dans une plus grande coopération scientifique en faveur du développement durable des îles Loyauté.

Cette coopération scientifique pourra notamment prendre les formes suivantes:

- réalisation de programmes scientifiques conjoints;
- réalisation d'expertises à la demande de l'une des parties;
- mise en œuvre de partenariats extérieurs (publics et/ou privés);
- actions de formation à la recherche par la recherche et au perfectionnement de personnels et d'étudiants;
- accueil ou échange réciproque de personnels et d'étudiants entre les parties;
- échange de l'information scientifique, technologique et technique;
- organisation de séminaires, colloques et conférences;
- réponse conjointe à des appels d'offres nationaux, régionaux et internationaux;
- actions de valorisation scientifique et économique;

3.5.4. Transfert de technologies (vulgarisation, formation)

Si les habitants des Loyauté sont conscients des dégradations que subissent insidieusement les îles, ils n'ont souvent, par manque de connaissances, pas les solutions pour faire changer les choses.

La pré-enquête (juin 2003) réalisée a montré que les habitants sont mal informés, et nous avons vu plus haut que les médias diffusés ne sont non seulement pas dans leurs langues mais de plus ceux-ci leur apporte peu d'aide pour comprendre et agir.

C'est pour cela que les moyens de communication modernes (**La Radio des îles**) sont indispensables pour diffuser les informations et les connaissances scientifiques et techniques, pour appliquer les politiques et les programmes.

Les transferts de connaissances et de technologies sont attendus dans plusieurs domaines comme en biologie qui pourrait être une source de revenu dans une région où la biodiversité et l'endémisme sont importants. Les laboratoires américains déposent l'équivalent d'un brevet par jour depuis 4 ans, à partir des composés qu'ils découvrent dans la forêt amazonienne. Cette potentialité de richesse à long terme, doit être imaginée au service des habitants des îles et non à celui des grands laboratoires étrangers. Commencer à créer un embryon de développement dans ce domaine paraît très prometteur pour le futur.

La Charte de l'Environnement en donnant une vision à long terme d'un modèle de développement soutenable pourra être initiatrice de tels projets, qui pourraient bien être l'équivalent pour les îles d'un projet sidérurgique sur la Grande Terre.

Chapitre 4 : Le Conseil de Développement des Iles Loyauté

4.1. Statut de l'association

Article 1 : Constitution et dénomination

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts, une association soumise à la loi du 1er juillet 1901 ainsi qu'au décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Conseil de Développement des Iles Loyauté ».

Article 2 : Objet

Mandatée par la Province, elle a pour objet de favoriser, développer et promouvoir l'« éco-socio-développement » des îles Loyauté.

A cette fin, elle favorise la concertation, l'éducation et l'intervention comme moyens d'action. Plus spécifiquement, ses mandats sont les suivants :

1. Sous l'impulsion politique des élus, représenter l'archipel pour les actions de protection de l'environnement et de promotion du développement durable auprès de toutes les instances concernées et de la société civile, à des fins purement sociales et communautaires, sans intention pécuniaire pour ses membres;
2. Organiser la concertation, la transparence et les échanges avec les organismes publics ou privés de la province et de la société civile,
3. Définir les priorités dans le domaine du développement durable, et planifier les actions à mener,
4. Apporter des solutions aux problèmes d'« éco-socio-développement » des îles par :
 - 1) la sensibilisation des élus, des autorités coutumières et des acteurs économiques,
 - 2) l'information du public,
 - 3) l'enseignement et la formation,
 - 4) la mise sur pied de projets dans le cadre du plan d'action ;
 - 5) l'animation et la gestion d'autres structures similaires.
5. Etre une force de propositions au service des responsables politiques oeuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable;
6. Dresser un état des lieux ;
7. Collaborer aux projets déjà pris en charge;
8. Participer à tout projet confié par la Province dans le domaine de réalisation du mandat (suivi, réalisation, validation, recette ...).

Article 2 : Statut

Cette association s'inscrit dans le processus de la **LOI no 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire** qui vise au renforcement de la concertation locale et de la participation de l'ensemble de la population aux choix d'aménagement et de développement du territoire : « Les citoyens sont associés à son élaboration et à sa mise en oeuvre ainsi qu'à l'évaluation des projets qui en découlent. »

Article 3 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 4 : Siège

L'association a son siège à WE (Lifou). Le siège pourra être transféré par simple décision du bureau de l'association.

Article 5 : Composition

Peuvent être membres de l'association du Conseil de Développement des Iles Loyauté les acteurs socio-économiques, associatifs ou personnes travaillant ou résidant dans les communes de la province souhaitant contribuer au projet collectif.

Tous les membres siègent « intuitu personae » et une fois désignés ne peuvent se faire représenter par une personne physique non membre d'honneur ou membre actif de l'association.

Tous les membres siègent à titre bénévole.

Le Conseil de Développement est composé de 3 types de membres :

1. Les membres d'honneur : désignés par le Conseil d'administration pour les services qu'ils ont rendu ou rendent à l'association. Ils sont dispensés du paiement de la cotisation annuelle et participent à l'assemblée générale avec voix délibérative.

2. Les membres actifs : personnes physiques volontaires, élus ou non élus, engagées à titre personnel dans une démarche de développement durable de la province, et à jour de leurs cotisations. Ils participent à l'assemblée générale avec voix délibérative.

3. Les membres associés : personnes ayant voix consultatives, experts et techniciens exécutant des travaux de conception ou de mise en œuvre de projets, désignés par le Conseil d'administration sur proposition de la Province.

Les salariés de l'association ne peuvent être que membres associés ou membres d'honneur.

Article 6 : Admission et Adhésion

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et au règlement intérieur.

Les membres actifs doivent s'acquitter d'une cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut, sans avoir à justifier sa décision, refuser l'admission d'un membre actif.

Article 7 : Renouvellement des membres

Renouvellement des membres d'honneur.

Le renouvellement ou le remplacement des membres d'honneur démissionnaires est la prérogative du conseil d'administration.

Renouvellement des membres actifs.

Tous les ans, les membres actifs sont appelés à confirmer ou renouveler leur engagement en payant leurs cotisations.

Renouvellement des membres associés.

Tous les ans, les membres associés sont confirmés ou renouvelés par le président du conseil d'administration.

Au cours de son existence, le Conseil de Développement peut accepter de nouveaux membres associés.

Article 8 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- une démission notifiée par lettre au Président,
- la radiation proposée par le Bureau et prononcée par le Conseil d'administration pour tout motif grave,
- une non-représentation à trois Assemblées générales consécutives,
- le décès du membre,
- un non-paiement de la cotisation (pour les membres actifs).

Article 9 : Responsabilité des membres

Aucun des membres de l'association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'association répond de ses engagements.

En matière de gestion, la responsabilité incombe, sous réserve d'appréciation souveraine des tribunaux, aux membres du conseil d'administration et aux membres de son bureau.

Administration et fonctionnement

Le fonctionnement de l'association s'articule autour :

- d'une Assemblée générale,
- d'un Conseil d'administration,
- d'un Bureau et
- de trois Services.

Article 9 : Assemblée générale

Composition.

L'Assemblée générale est composée des membres d'honneur, des membres actifs à jour de leurs cotisations et des membres associés.

L'Assemblée générale procède, tous les ans, au renouvellement par moitié des membres du Conseil d'administration. Les mandats ne sont renouvelables qu'une fois. Seuls les membres d'honneur et les membres actifs votent les rapports financiers et moraux et désignent les administrateurs.

Compétences de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale :

- élit les membres du Conseil d'administration,
- définit les objectifs à atteindre et dans ce cadre, fixe les lignes générales de l'action à mener,
- modifie le règlement intérieur,
- approuve les comptes de l'exercice clos (rapport financier de l'année écoulée).

Réunion, convocation et quorum de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale se réunit, sur la convocation du Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association et au moins une fois par an, pour une Assemblée générale statutaire. Elle peut être également convoquée à la demande au moins du tiers de ses membres sur une question précise à mettre à l'ordre du jour.

Toute convocation doit indiquer l'ordre du jour de la réunion et être transmise au moins quinze jours francs avant la date arrêtée.

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si au moins un tiers des membres d'honneur ou membres actifs est présent. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres, le Président ayant voix prépondérante en cas de partage des voix.

Chaque membre ne peut être porteur que d'un pouvoir. Les personnes habilitées à voter devront être à jour de leurs cotisations.

Article 10 : Conseil d'administration

Composition

Le Conseil d'administration est composé:

- d'au moins trois membres d'honneur,
- d'au moins trois membres actifs,

Ils sont désignés par l'Assemblée générale pour une durée de deux ans, les mandats sont renouvelables par moitié tous les ans.

Lors du 1er Conseil d'administration suivant l'assemblée constitutive, il est procédé au tirage au sort pour désigner les premiers sortants.

Le Conseil d'administration pourra inviter, selon besoin, des membres associés.

Compétences du Conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées par l'assemblée générale. Il peut autoriser tous actes ou opérations qui ne sont pas statutairement de la compétence de l'assemblée générale.

Il se prononce sur les admission de membres de l'association et confère les éventuels titres de membres d'honneur. Il se prononce également sur les mesures de radiation et d'exclusion des membres.

Il contrôle la gestion des membres du bureau qui doivent lui rendre compte de son activité à l'occasion de ces réunions.

Il autorise l'ouverture de tous comptes bancaires, aux chèques postaux et auprès de tous autres établissements de crédit, effectue tous emplois de fonds, contacte tous emprunts hypothécaires ou autres, sollicite toutes subventions, requiert toutes inscriptions ou transcriptions utiles.

Il autorise le président ou le trésorier, le directeur administratif à exécuter tous actes, aliénations et investissements reconnus nécessaires, des biens et des valeurs appartenant à l'association et à passer les marchés et contrats nécessaires à la poursuite de son objet.

Il peut déléguer toutes ou parties de ses attributions au bureau.

Il met en oeuvre les orientations et les priorités fixées par l'Assemblée générale, veille au respect des principes inscrits dans la Charte pour toutes les actions entreprises par le Conseil de développement et son Bureau,

Il fixe le montant des cotisations pour les membres actifs et élabore le budget prévisionnel annuel,

Il prépare l'expression des besoins en personnels et en moyens,

Enfin il désigne le Président et les membres du Bureau de l'association et leurs suppléants suivant la règle suivante :

Les membres du bureau et leurs suppléants sont désignés dans l'ordre protocolaire (voir article 11) au scrutin uninominal à la majorité simple.

Tout membre d'honneur ou membre actif peut être désigné membre du Bureau.

Les membres du Bureau seront les représentants du Conseil de Développement .

Réunion, convocation et quorum du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit, sur la convocation du Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association et au moins une fois par trimestre. Il peut être également convoqué à la demande au moins du tiers de ses membres sur une question précise à mettre à l'ordre du jour.

Toute convocation doit indiquer l'ordre du jour de la réunion, et être transmise au moins huit jours francs avant la date arrêtée.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres d'honneur et des membres actifs, est présente ou représentée.
Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, le Président ayant voix prépondérante en cas de partage des voix. Chaque membre ne peut être porteur que d'un pouvoir.

Toutes les délibérations du Conseil d'administration sont consignées dans un registre signé du président et du secrétaire.

Article 11 : Le Bureau du Conseil d'administration .

Composition

Le bureau est composé de cinq membres élus comprenant :

- • un président,
- • deux vice-président (dont un membre d'honneur),
- • un trésorier,
- • un secrétaire.

Compétences du bureau

Le Bureau a en charge le suivi régulier de la marche de l'association, l'élaboration d'un règlement intérieur (s'il y a lieu) la préparation des réunions du conseil d'administration dont il exécute les décisions et traite les affaires courantes dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration.

Plus spécifiquement il doit assurer :

- **l'élaboration de la convention de coopération avec la Province,**
- **le classement des projets (priorités établies par le Conseil d'Administration),**
- **le contrôle de l'avancement des projets,**
- **le suivi du budget,**
- **l'assistance à la maîtrise d'ouvrage,**
- **la communication,**

Il se réunit mensuellement.

Le président réunit et préside le conseil d'administration et le bureau.

Il représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il peut déléguer, sur avis du conseil d'administration, ses pouvoirs à un autre membre du conseil d'administration.

Le secrétaire est chargé de la correspondance statuaire, notamment l'envoi des convocations. Il rédige les procès-verbaux des instances statutaires et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet.

Le trésorier tient les comptes de cette association.

Réunion, convocation et quorum du bureau.

Le Bureau du Conseil de développement se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association. Il peut être également convoqué à la demande d'au moins trois membres sur une question précise à mettre à l'ordre du jour.

Toute convocation doit indiquer l'ordre du jour de la réunion, et être transmise au moins huit jours francs avant la date arrêtée.

Le Bureau ne peut valablement délibérer que si quatre membres élus sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, le Président ayant voix prépondérante en cas de partage des voix.

Article 12 : trois Services

Ces trois Services, sous la tutelle du Bureau du conseil d'administration, assurent les missions dévolues au Conseil (études et conseil, organisation et ingénierie, animation et communication).

ODDE : L' Observatoire du Développement Durable et de l'Environnement

Objectif : collecter des informations sur l'impact social, culturel, sociétal et environnemental des activités locales en matière de développement durable, gérer la veille technologique et les banques de données en collaboration et en cohérence avec les autres services, mesurer les performances et met en place les indicateurs.

L'observatoire est en interaction permanente avec tous ses partenaires.

UGAP : L'Unité de Gestion des Actions et de Participation :

Objectif : organiser et manager l'ensemble des activités du Conseil de Développement, coordonner la concertation, le suivi des actions et de leur mise en œuvre, développer l'enseignement et promouvoir la participation de la population.

SIDD : Le Système d'Information du Développement Durable :

Objectif : pourvoir en informations fiables (par l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication – TIC), dans des délais très courts (prévention du risque) l'ensemble des partenaires (internes et externes) du SIDD.

Le SIDD s'appuie donc sur des outils de communication, des moyens techniques, des ressources humaines internes et externes (compétences en communication mais également sociales et environnementales).

Article 13 : règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Bureau qui le fait alors approuver par le Conseil d'administration puis l'Assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment :

- ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association,
- l'organisation du renouvellement des membres du Conseil de Développement,
- la fixation du montant des cotisations.

Ressources annuelles

Article 14 : Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des participations annuelles de ses membres,
- des subventions et des crédits alloués par l'Etat, le Territoire, la Province, les communes, les établissements publics, les fonds de concours européens et internationaux, et plus généralement, tout autre tiers en relation avec l'association,
- et de toutes autres ressources en rapport avec son objet et lui permettant d'assumer les missions qui lui sont dévolues.

Article 15 : Gestion

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultat de l'exercice et un bilan. Ces comptes seront certifiés par un expert-comptable désigné par le bureau.

Modification des statuts et dissolution

Article 16 : Modification des statuts et dissolution

Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

La modification des statuts du Conseil de Développement ou la dissolution de celui-ci est ratifiée par l'Assemblée générale extraordinaire avec une participation d'au moins la moitié des membres présents ou représentés de l'Assemblée générale. La décision est prise par une majorité simple des voix.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est convoquée au plus tôt, 15 jours plus tard. Au cours de cette seconde réunion, l'Assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

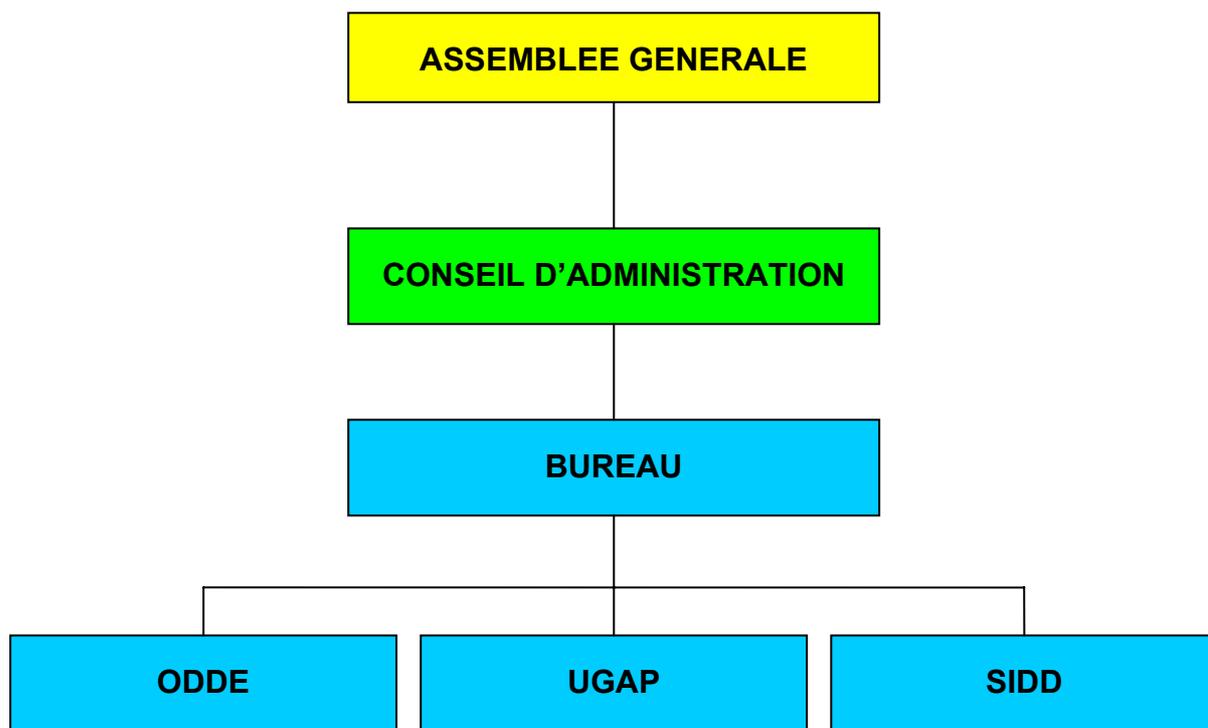
Le président doit faire connaître dans l'année qui suit au Haut Commissariat tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association.

Fait à _____, le en 4 exemplaires

Signatures :

Le Président de l'association Membres du bureau

Organigramme du Conseil de Développement Durable



4.2. : La mission du Conseil

Le cadre légal

LOI no 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et

le développement durable du territoire(LOADDT) Article 25 :

« Un conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique. Le conseil de développement s'organise librement. Il est associé à l'élaboration de la charte de pays. Il peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du pays. Le conseil de développement est informé au moins une fois par an de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet de développement du pays et est associé à l'évaluation de la portée de ces actions. »

Les Assises du développement durable, les rapports de la Commission française du développement durable, la préparation de la Conférence Habitat II, la Campagne des villes européennes durables, ont permis de familiariser les collectivités territoriales comme les acteurs de la société civile, au concept de développement durable qui trouve maintenant une transcription législative : LOADDT, loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000, qui font toutes référence au développement durable.

Les composantes de l' « éco-socio-développement »

Le développement durable se décompose en quatre composantes principales :

Une composante sociale : lutte contre la pauvreté et l'exclusion, cohésion sociale – accessibilité aux services collectifs, lutte contre la discrimination sociale et géographique, mixité sociale, culture et éducation, modification des modes de consommation; protection et amélioration de la santé;

Une composante environnementale : protection et amélioration de l'environnement et du cadre de vie , prévention et lutte contre les pollutions, valorisation du potentiel environnemental, aménagement équitable du territoire, solidarité écologique locale et planétaire, qualité du management environnemental, gestion économe des ressources et organisation rationnelle de l'espace ;

Une composante économique : création d'activités répondant à une demande sociale, relance du dynamisme économique et de l'attractivité du territoire, production socialement responsable et respectueuse de l'environnement, recherche-développement, transferts de technologie, mise en place de ressources financières, partenariats publics-privés, développement économique solidaire, échanges équitables, coopération internationale ;

La gouvernance : approche intégrée et transversale, valorisation du rôle des associations, participation continue des acteurs et de la population, sensibilisation et concertation, formation, dispositifs de suivi et d'évaluation continus et contradictoires, prise de décisions et responsabilité, transparence ...

La charte de développement durable constitue un véritable engagement moral pour une collectivité territoriale vis à vis de sa population et de ses partenaires. Le Conseil, partenaire privilégié, va traduire (pour chacune des quatre composantes) cet engagement par des propositions d'actions concrètes qui doivent permettre de :

- Sensibiliser les acteurs politiques et économiques.
- Promouvoir des activités économiques diversifiées et génératrices d'emplois durables.
- Reconnaître et protéger les ressources naturelles: la nature, le paysage, le territoire.
- Minimiser la consommation d'énergies non renouvelables et développer la part des énergies renouvelables.

- Développer et optimiser les télécommunications et les transports publics.
- Favoriser la durabilité et la réhabilitation des équipements et des infrastructures.
- Lutter contre l'exclusion, la précarisation et les inégalités sociales en développant la solidarité entre les générations, les communautés et les catégories sociales.
- Promouvoir la santé de la population.
- Reconnaître le patrimoine hérité et le mettre en valeur.
- Favoriser l'expression de la culture dans toute sa diversité, ainsi que sa diffusion au sein de la communauté concernée.
- Promouvoir la concertation, la recherche du consensus et de solutions sans perdre entre les partenaires du développement durable.
- Prendre en compte les priorités, établir les cahiers des charges et organiser le suivi des projets.
- Assurer le contrôle et la validation des résultats.

Ces actions s'organisent autour de procédures qui facilitent la prise de décision, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la capitalisation de l'expérience.

4.3. : Les procédures du Conseil

Les procédures mettent en oeuvre :

- les outils de développement durable,
- les systèmes de management du développement durable.

Tableau de présentation des outils de développement durable

Outils	Sous-domaines concerné	Objectif	Population cible
Charte	Tous	Préparation, Cadre juridique, Enoncé de la problématique, Cahiers des charges, Stratégie,	Organismes et acteurs divers (*)
Plan d'action	Développement, Gouvernance	Financement, Planification des projets Suivi de projets	Politiques, Décideurs, Collectivités
Indicateurs	Tous	Etat des lieux, Etudes de faisabilité, Aide à la décision, Suivi et validation de projets,	Mandataire, acteurs divers (*)
Management environnemental (PEC*)	Environnement, Risques	Organisation, Planification, Evaluation, Communication, Certification, Recette	Administration, acteurs divers (*)
Eco-conception	Conception de projets et Services	Evaluation, Etude initiale, Financement	acteurs divers (*), Sociétés de services
Codes de conduite	Ethique, Sécurité et Social	Evaluation, Planification, Recette, Validation	acteurs divers (*), Sociétés de services

(*) **acteurs divers** : entreprises, associations, citoyens ...

(*) **PEC** : Plan Environnement Collectivité = concept d'éco collectivité

Éléments essentiels d'un système de management du développement durable :

> l'engagement à maîtriser et réduire ses impacts environnementaux et socio-économiques ;

- la rédaction d'une déclaration d' « éco-socio-développement » ;
- la prise en compte des objectifs ;
- la définition des mesures prises ou envisagées pour les atteindre ;
- les échéances de mise en œuvre ;
- la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles économiquement supportables ;

> le respect des exigences légales ;

- l'engagement de se conformer à la réglementation et aux exigences légales ;
- l'audit de conformité.

> l'amélioration continue des performances d' « éco-socio-développement » ;

- le bilan complet des impacts et des résultats environnementaux liés aux activités menées qui couvre notamment les secteurs de l'eau, l'air, l'énergie, les déchets ;
- ce bilan permet de détecter les points faibles éventuels et d'étudier les nouvelles mesures à entreprendre ;
- le stockage et la mise à disposition des informations recueillies.

> la communication interne et avec le public :

- la communication interne favorise la participation active des acteurs des projets ; chaque structure peut organiser sa communication en fonction de ses activités, de sa taille et de son type d'organisation. Elle peut consister par exemple en l'organisation de réunions à thèmes, l'affichage des étapes, des exigences et des principaux résultats, etc. ;
- la communication avec le public fait connaître la démarche aux populations et donc améliore l'image de l'organisme concerné. Cette communication permettra d'inciter d'autres organismes (partenaires, fournisseurs) à adopter des démarches de gestion durable afin de garantir la qualité environnementale de leurs produits.

4.4. La finalité du Conseil

L'élaboration de la Charte

La Charte est une vision sur le futur : il s'agit de trouver des solutions sur le long terme qui agissent plus sur la prévention que sur le curatif, dans une **approche systémique** (ne pas avoir une approche purement thématique ou sectorielle, mais essayer de peser les conséquences que peut avoir une décision prise dans un secteur sur les autres secteurs).

Elle est aussi un compromis entre la stratégie de développement durable de la Province (volonté politique, objectifs de développement durable, moyens disponibles, ...) et la réalité économique (nuisances et interférences externes, état des lieux et besoins socio-économiques.), fondée plus sur l'accommodement que la domination ou l'affrontement.

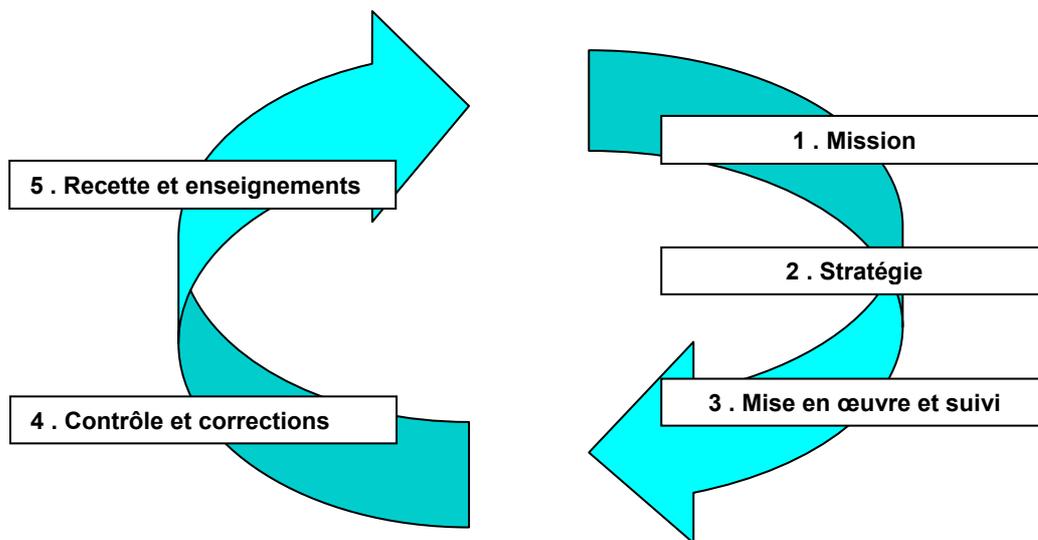
La Charte est donc avant tout un document vivant, évolutif, qui doit s'adapter à son propre environnement (politique, juridique, scientifique, socio-économique, culturel) ;

Le Conseil va devoir faire évoluer en permanence la **Charte initiale** en fonction :

- des politiques locales, nationales, européennes, etc,
- de l'évolution des normes environnementales,
- des aides, partenaires et moyens disponibles et
- de sa propre expérience capitalisée.

Le lancement et le suivi des actions

Le conseil, organisme de préparation, de planification, de suivi et de bilan crée une synergie symbolisée par le schéma ci-dessous :



Dans chacune de ces cinq étapes majeures, son rôle est déterminant :

- force de proposition de la Province, il prépare le dossier de politique de développement durable selon les directives reçues ;
- organe d'évaluation et de conduite, il dresse le plan d'action annuel et le schéma directeur en fonction des priorités qui lui sont définies ;
- dans la continuité du plan d'action, il instruit les dossiers de projet ou les externalise,
- il prend en charge le suivi des projets (à chaque étape-clé et il exerce des vérifications et propose les réorientations éventuelles) ;
- il assure la validation des produits et dégage des enseignements.

Chapitre 5 : Les moyens à mettre en œuvre

5.1. Introduction

5.2. Scénario proposé de Développement de la Charte
Phase (A), période septembre 2003 – avril 2004

5.3. Compétences et Ressources Humaines

5.4. Moyens techniques

5.5. Moyens généraux

5.6. Budget de fonctionnement du Conseil

5.1. Introduction

Une mise en place « **durable** » du Conseil peut se faire en deux phases distinctes :

- **une phase initiale** (création du Conseil, installation, inventaire, validation des thèmes de réflexion, concertation, planification, lancement des projets pilotes ...),
- **une phase de maturité** (montée en puissance, maîtrise des compétences, capitalisation et reconnaissance, lancement des travaux ...).

La chronologie de cette mise en place (chaque phase est décomposée en étapes) pourrait revêtir la forme suivante :

Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006
Création Conseil	Installation Inventaire	Validation des thèmes	
	Concertation et Planification		
	Lancement des projets "pilotes"		
	Montée en puissance	Maîtrise des compétences	
		Capitalisation et reconnaissance	
		Lancement des projets	

Légende :

Phase initiale :
 Phase de maturité :

Pour assurer son mandat le Conseil doit être doté de moyens, que l'on peut regrouper autour de trois domaines :

- les ressources humaines,
- les moyens techniques,
- les moyens généraux.

NOTA :

Au cours de la phase de maturité, le changement de statut du Conseil de Développement (vers un statut d'Établissement Public par exemple) devra être envisagé en fonction des seuils d'efficacité et de reconnaissance atteints.

5.2. Scénario proposé de Développement de la Charte Phase (A) période septembre 2003 – avril 2004

Objectifs : 1) Mise en chantier du projet d'“Établissement Public“

: 2) Organiser la “Grande Concertation“ des communautés des 4 îles

: 3) Recruter et Former les équipes du “Conseil de Développement“

: 4) Intégrer la Charte dans le Contrat de Développement 2005 - 2009

Scénario de réalisation (de la Phase A)

• La première tâche sera de créer l'Association chargée de mettre sur en œuvre le projet définitif de la Charte.

• Monter une petite équipe de 4/5 personnes, qui sera l'embryon du Conseil de Développement, dont la mission sera **d'atteindre les 4 objectifs** définis plus haut, dans un délai raisonnable, de 18/24 mois.

• Le Conseil sera principalement chargé de **mettre en œuvre la procédure de création** de l'Établissement Public.

• Le Conseil, dans cette phase 1 **préparera la “Grande concertation“**, c'est-à-dire, préparera les formations, les informations sous forme de documents, d'informations, de vidéos de sensibilisation, de panneaux d'exposition, dans le but de réaliser en phase (B) un forum itinérant dans les tribus, avec débats, réunions de travail pour recueillir les avis et les attentes des divers communautés, enrichir et finaliser le plan d'éco-socio-développement à long terme et la Charte.

Résultats attendus (de la phase A)

- Création de l'Association chargée de mettre en œuvre la Charte, sa structure et son organisation définitive, et démarrage des travaux du Conseil de Développement
- Recrutement et formation du "noyau" de l'organisation, installation de l'équipe et des équipements
- Préparation de tous les éléments de communication ainsi que la logistique de la Grande Concertation prévue en phase (B).
- Lancement et validation de "projets pilote" pour à la fois former les équipes, roder les outils et les méthodes de travail.
- Préparation des procédures de création de l'Établissement Public et concertation avec les partenaires Institutionnels

Les autres phases proposées du développement :

Phase (B), avril 2004 – décembre 2004 :

Réalisation de la "Grande Concertation" suivant la méthode éprouvée de la Commission Française du Développement Durable (CFDD), qui est une association indépendante de consultation et de concertation, présidé par Jacques Testart, (*Biologiste, directeur de recherche à l'INSERM*). Poursuite du développement de l'Établissement Public.

La Charte définitive sera rédigée, pour être présentée aux Partenaires Institutionnels, puis éditée sous forme d'un livre.

Phase (C), janvier 2005 – 2009 (Contrat de plan)

Mise en place de l'Établissement Public, de la structure et de l'organisation du Conseil de Développement.

5.3. Compétences et Ressources Humaines

Il s'agit de définir un ensemble de savoir-faire nécessaire au fonctionnement des **trois Services** du Conseil (ODDE, UGAP, SIDD).

Il convient de distinguer les besoins initiaux des besoins ultérieurs qui viendront les compléter lors de l'étape de montée en puissance.

Domaines de Compétences	Besoins initiaux	Besoins ultérieurs

Environnement et développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion environnementale : <ul style="list-style-type: none"> . <i>Etat des lieux,</i> . <i>Evaluation,</i> . <i>Projets pilotes,</i> - Gestion sectorielle, - Gestion socio-culturelle, <ul style="list-style-type: none"> . <i>Etat des lieux,</i> . <i>Planification,</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion environnementale : <ul style="list-style-type: none"> . <i>Gestion du risque,</i> . <i>Gestion du patrimoine et des ressources</i> . <i>Gestion des déchets,</i> . <i>Actions d'intégration,</i> . <i>Actions de réhabilitation,</i> . <i>Protection des écosystèmes,</i> - Gestion socio-culturelle, <ul style="list-style-type: none"> . <i>Gestion des actions,</i> . <i>Partenariat associatif,</i> - Veille technologique et innovation,
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des outils et des médias, - Relations publiques, - Stratégie de communication, - Conception et réalisation, - Organisation de l'information et de la concertation, - Préparation et conduite d'entretiens et de réunions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Marketing, - Etudes et recherche, - Mise en œuvre des médias, - Les TIC
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite de projet <ul style="list-style-type: none"> . <i>Plan de charge</i> . <i>Préparation de dossier</i> . <i>Pilotage de projet</i> . <i>Tableau de bord et indicateurs,</i> - Conduite de réunion, - Normes qualité, 	<ul style="list-style-type: none"> - Base documentaire, - Conduite de projet, - Conduite du changement, - Résolution de conflit,
Management	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie, - Responsabilité fonctionnelle, - Prévention, - Ethique, - Solidarité et cohésion, - Concertation / Coopération 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite du long terme, - Actions incitatives,
Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie, 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture et identité,

	<ul style="list-style-type: none"> - Education et enseignement, - Transfert de connaissances, - Participation, 	- Capitalisation des acquis
Economie	<ul style="list-style-type: none"> - Commerce équitable, - Transports, - Energie, 	- Habitat
Législation	<ul style="list-style-type: none"> - Environnementale, - Equité sociale et sanitaire, 	- Foncière,
Informatique	<ul style="list-style-type: none"> - Bureautique évoluée, - Internet, - Réseaux 	-Base de données

Évaluation des besoins :

En se référant au tableau chronologique en amont, on peut répartir les **besoins qualitatifs** en fonction des différentes étapes des deux phases.

Les besoins initiaux

Création :

- *management,*
- *organisation (généralistes pluridisciplinaires chargés de préparer les études)*

Installation :

- *généralistes pluridisciplinaires chargés de la coordination,*
- *Informatique et télécoms,*
- *Communication,*

Inventaire,

- *gestion environnementale et socio-culturelle,*
- *économie,*
- *législation,*
- *communication,*
- *Informatique et télécoms*

Validation des thèmes à prendre en compte,

- *management,*
- *gestion environnementale et socio-culturelle,*
- *économie,*
- *législation,*
- *communication,*
- *formation,*

Planification,

- *management,*
- *organisation,*
- *gestion environnementale et socio-culturelle,*
- *économie,*
- *législation,*
- *communication,*
- *formation,*

Lancement des projets pilotes,

- *management,*
- *organisation,*
- *gestion environnementale et socio-culturelle,*
- *économie,*
- *législation,*
- *communication,*
- *formation,*

Les besoins ultérieurs

Montée en puissance,

- *management,*
- *organisation,*
- *communication,*
- *formation,*

Maîtrise des compétences,

- *management,*
- *organisation,*
- *gestion environnementale et socio-culturelle,*
- *économie,*
- *législation,*
- *communication,*
- *formation,*
- *Informatique et télécoms,*

Capitalisation et reconnaissance,

- *management,*
- *organisation,*
- *communication,*
- *formation,*
- *Informatique et télécoms,*

Lancement des projets,

- *management,*

- *organisation,*
- *gestion environnementale et socio-culturelle,*
- *économie,*
- *législation,*
- *communication,*
- *formation,*

NOTA : C'est au cours des étapes de **création** et de **montée en puissance** que l'aspect quantitatif des besoins en ressources humaines sera étudié.

5.4. Moyens techniques

Les moyens techniques sont l'ensemble des équipements spécialisés que le Conseil devra mettre en œuvre. Il s'agit essentiellement de matériels de télécommunications et de traitement de l'information.

Réseaux et télécommunications :

Le conseil se dote d'un réseau destiné à assurer :

- sa communication interne (GroupWare, réseau intranet ...),
- sa communication externe (messagerie, site Web, radio, ...).

Traitement de l'information :

Outre les activités de bureautique traditionnelle, il faut envisager :

- les équipements et logiciels destinés au stockage et à la mise à disposition des informations (base de données, moyens d'édition, ...),
- les publications du Conseil,
- la documentation technique.

5.5. Moyens généraux

Les moyens généraux assurent la satisfaction des besoins courants du Conseil. Ils concernent :

- la gestion de l'infrastructure (locaux, mobilier),
- le suivi des abonnements et services (téléphone, électricité, boîte postale, etc ..)
- les approvisionnements en consommables.
- La gestion des frais annexes (déplacement, conférences, activités de concertation et d'information)

5.6. Budget de fonctionnement du Conseil

Les sources du financement

Le budget de l'association est constitué à partir :

- **des subventions de fonctionnement et conventions de financement,**
- **des ressources affectées provenant de la générosité du public**
- **de legs et donations**
- **de contributions volontaires en nature** (bénévolat, mises à disposition de personnes, de biens meubles ou immeubles, ainsi que les dons en nature redistribués ou consommés en l'état).

La comptabilité

Les statuts de l'association prévoient l'établissement de comptes annuels en se référant au plan comptable.

La tenue d'une comptabilité permet :

- de connaître le disponible financier (la trésorerie),
- connaître et prévoir les dépenses régulières et les dettes,
- préparer la présentation des comptes aux membres,
- justifier les comptes,
- éviter des contestations.

Les obligations comptables comportent :

- l'application du plan comptable généralisé,
- la mise en place d'un budget prévisionnel,
- la communication des bilans à l'autorité compétente,
- la signature d'une **convention avec l'organisme subventionneur**,
- la désignation d'un commissaire aux comptes,
- la tenue du livre de paie et la conservation pendant au moins 5 ans des doubles de fiches de paye ,
- la tenue du registre du personnel ,
- la tenue du livre d'enregistrement des opérations,
- les obligations en rapport avec les administrations de tutelle.

Le financement initial (pré-budget sur 6 mois 2003-2004).

Rémunérations et charges sociales :

- 2 généralistes pluridisciplinaires chargés de préparer les études et la coordination,
- 1 prestataire en communication,
- 1 prestataire informatique et télécoms,
- 1 technicien d'environnement,
- 1 secrétariat permanent.

Charges de fonctionnement :

- abonnements et services (téléphone, électricité, boîte postale, etc ..)
- approvisionnements en consommables.
- frais de déplacement.

Equipements de bureautique traditionnelle :

- matériels,
- logiciels
- réseau interne initial

Tableau récapitulatif des estimations budgétaires

Poste	Coût mensuel	Durée (mois)	Coût total s
2 généralistes	1 200 000	6	7 200 000
1 secrétaire/assistante	300 000	6	1 800 000
1 technicien d'environnement	450 000	6	2 700 000
1 assistant manager	300 000	6	1 800 000
1 prestataire informatique/télécoms	600 000	1	600 000
1 comptable agréé (forfait)	-	-	200 000
<i>Sous total</i>			<i>14 300 000</i>
Equipements ou services	Coût unitaire	Quantité	Coût total
Equipements informatiques et logiciels	250 000	6	1 500 000
Services (téléphone, accès Internet, boîte postale, abonnements, etc.)	-	-	500 000
Consommables (papeterie, informatiques, etc.)	-	-	500 000
Déplacements internes (Nlle Calédonie)	-	-	1 200 000
Formations	-	-	500 000
<i>Sous total</i>			<i>4 200 000</i>
Activités			Coût total
Prestations (information, concertation, forums, etc.)	-	-	1 000 000
TOTAL			19 500 000

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux et ils sont nombreux qui d'une façon ou d'une autre ont permis que ce document existe. C'est parfois aussi en ne s'opposant pas au projet et en marquant par là un signe de confiance que certains nous ont ainsi permis d'aller au bout de ce travail. Qu'ils en soient remerciés également.

Notre reconnaissance va surtout à nos ancêtres qui nous ont légué la vie et un environnement exceptionnel ...